



Programme

D' ACTIONS EDUCATIVES

POUR LES COLLÉGIENS

2024 | 2025







Au cœur des nombreuses missions du Conseil départemental, la gestion des collèges (leur construction, leur entretien, la restauration) reste une mission très importante. Non seulement nous mettons tout en œuvre pour offrir aux agents de ces établissements les meilleures conditions de travail afin qu'ils accompagnent au mieux les enseignants, mais nous rappelons avec insistance notre rôle, aux côtés des familles, de l'Éducation nationale et du monde associatif, sur le chemin de l'épanouissement des collégiens.

Le Programme d'actions éducatives pour les collégiens (PAEC), que nous avons le plaisir de vous présenter, est un témoignage de cette ambition.

S'il évolue en fonction des attentes des jeunes, il s'adapte aussi aux changements de notre société. C'est le cas de la lutte contre le harcèlement scolaire dont nous faisons une priorité. De nombreuses initiatives y sont présentées, elles ont toutes le même but, protéger nos jeunes de ce nouveau fléau.

Ce guide, au travers de dizaines d'actions, aborde aussi des champs aussi divers que l'engagement citoyen, l'épanouissement dans le parcours éducatif, la place du handicap dans notre société, la question de laïcité, ou encore celle de l'égalité entre filles et garçons.

Ce Programme d'actions n'a qu'un objectif : aider le jeune à se construire, à s'épanouir, à préparer au mieux son avenir d'adulte. C'est à cela que nous nous employons, avec volonté et enthousiasme.

Jean-Jacques Lasserre

Président du Conseil départemental
des Pyrénées-Atlantiques



L'éducation artistique et culturelle est un enjeu majeur dans la politique éducative de notre pays, tant il contribue à la formation du citoyen, au développement de l'esprit critique et à la mobilisation pour l'égalité des chances.

Au sein de l'Éducation nationale, le dispositif du Pass Culture mobilise plus de 1 300 000 € dans notre département, à travers des actions en classe et des usages individuels.

L'engagement du Conseil départemental au service de cet enjeu est une initiative à saluer, car en allant ainsi au-delà de son champ de compétences, il contribue à amplifier l'effort collectif et à faire vivre l'action artistique et culturelle de notre territoire, dans l'ambition et l'ouverture, pour le plus grand bénéfice des élèves.

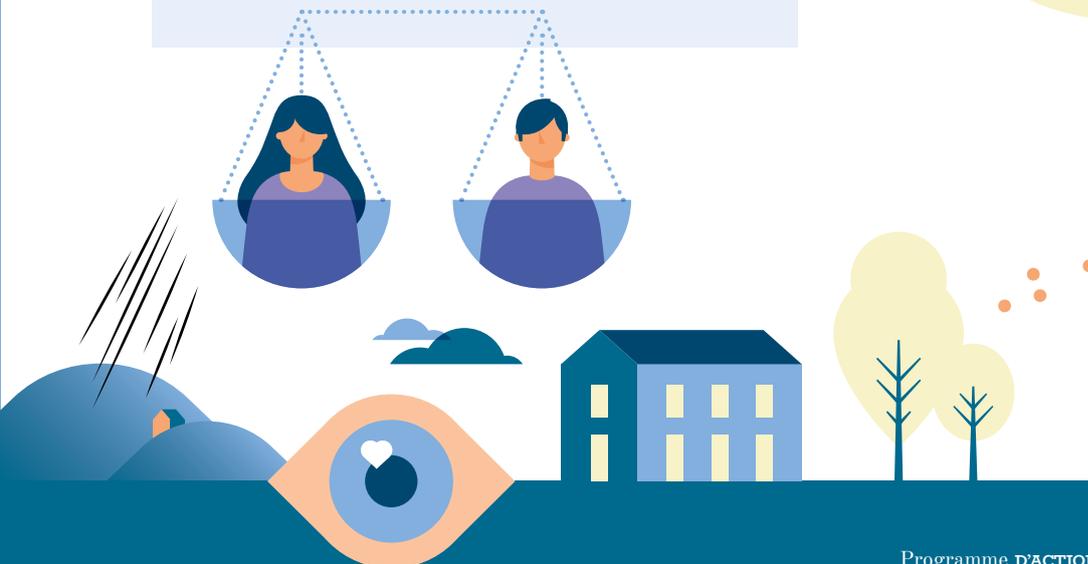
François-Xavier Pestel

Directeur académique des services de l'Éducation nationale
des Pyrénées-Atlantiques

Programme

D' ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

2024 | 2025





Propos introductif

Pourquoi un Programme d'actions éducatives pour les collégiens ?

Le Département souhaite se positionner comme acteur de l'éducation et s'impliquer au quotidien, aux côtés des familles, de l'Éducation nationale et du secteur associatif, à travers un panel de propositions éducatives. L'objectif est ainsi de contribuer à l'épanouissement des jeunes.

Le Programme d'actions éducatives

Il est mis en œuvre à travers une vingtaine d'actions. Cette offre est revue annuellement au vu de l'évaluation des services du Département et des établissements.

Plusieurs actions relèvent du Plan départemental d'éducation artistique et culturelle (PDEAC). Il s'agit d'un partenariat de plus de 20 ans entre le Département, la Direction départementale des services de l'Éducation nationale, la Direction régionale des affaires culturelles. L'objectif de ce dispositif est notamment de favoriser l'accès à la culture et à l'éducation à l'environnement du plus grand nombre de jeunes et de permettre la fréquentation des lieux culturels de proximité et la rencontre des œuvres et des artistes.

Les actions éducatives relèvent des thématiques suivantes :

ENGAGEMENT CITOYEN

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET SANTÉ

OUVERTURE AUX ARTS ET CULTURES

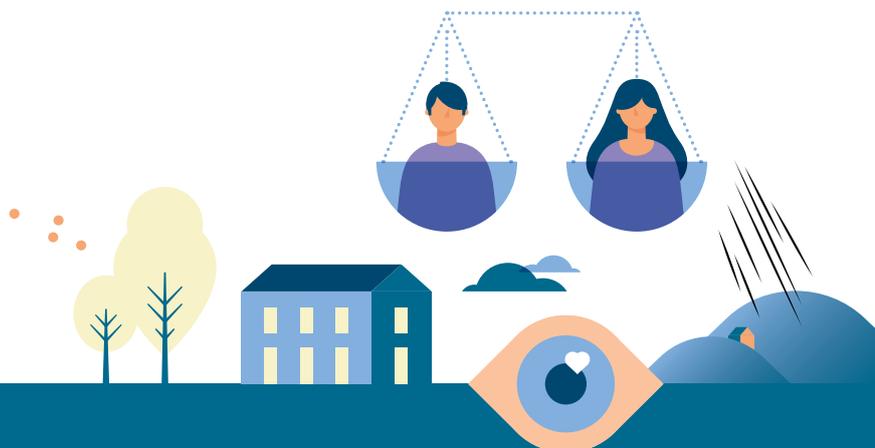
DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE

> Pour chacun de ces axes, des projets en langues régionales peuvent être mis en œuvre.

Ce Programme d'actions éducatives est en phase avec le modèle départemental qui positionne le Département comme bâtisseur du vivre ensemble, aménageur et animateur du numérique et promoteur d'un territoire vivant et attractif.

Trois modalités de mise en œuvre

- des actions relevant de l'appel à projets (AAP) soumises au plafond financier du collège ;
- des actions relevant de l'appel à projets non soumises au plafond financier du collège : afin de favoriser l'émergence de projets sur ces thématiques ;
- des actions (interventions, visites, aide à l'ingénierie etc.) qui pourront être sollicitées en contactant directement le service concerné du Département.

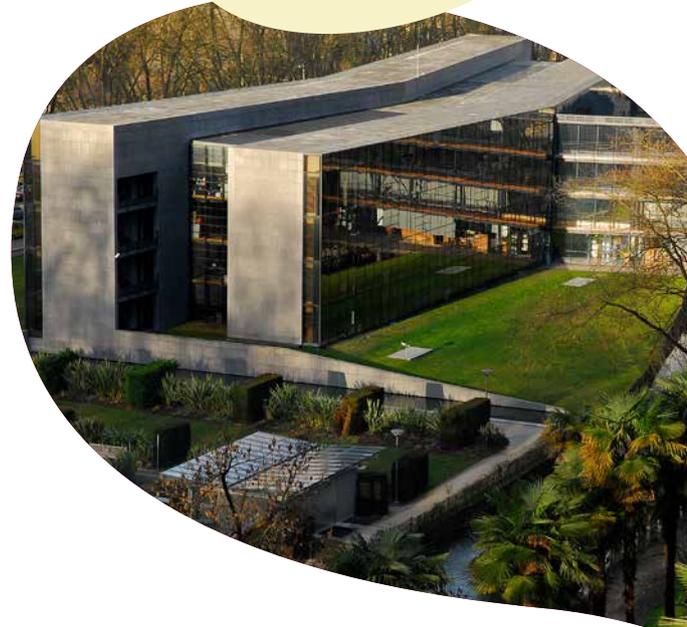


Programme

D' ACTIONS EDUCATIVES

POUR LES COLLÉGIENS

2024 | 2025



Mode d'emploi

> Les différentes modalités sont indiquées dans chaque fiche.

Pour les actions qui relèvent de la procédure appel à projets (avec ou sans plafond financier par collège)

LES COLLÈGES DEVRONT REMPLIR UN DOSSIER EN LIGNE SUR :

👉 <https://paec.le64.fr>

pour bénéficier d'une subvention

Ces demandes seront examinées selon le calendrier et les modalités suivantes

Avril

Communication de l'ensemble de l'offre et ouverture des appels à projets

15 juin

Clôture des appels à projets

Avant le 8 juillet

Saisie obligatoire des bilans sur la plateforme PAEC des actions N-1 pour paiement de la subvention

À partir du 20 juin

Réunion des différentes commissions d'instruction

Début juillet

Validation des projets retenus

Septembre

Délibération sur l'attribution des subventions

Octobre

Notification aux collèges

Certaines actions sont soumises à un **plafond financier** par collège, calculé en fonction de l'effectif et de la localisation géographique de l'établissement. Les collèges situés en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP) et les collèges de vallées de moins de 200 élèves bénéficient d'une aide bonifiée. Il en est de même des collèges publics avec internat. Les collèges sont informés de ce montant par les services du Département en parallèle du lancement de l'appel à projets en avril. **Les établissements devront donc prioriser leurs demandes.**

Les actions non soumises au **plafond financier** du collège relèvent d'une **priorité départementale.**

> **Les bilans sont à déposer impérativement avant le 8 juillet 2024 sur la plateforme ; dans le cas contraire, les subventions concernées ne seront pas versées.**



Guide PAEC

Je dépose un dossier de demande de subvention, **AVANT LE 15 JUIN 2024**, sur la plateforme :

👉 <https://paec.le64.fr>

Je contacte l'organisateur (intervention, visite, aide à l'ingénierie...) :

AAP
SOU MIS
AU PLAFOND
FINANCIER
DU COLLÈGE

Soumis au plafond financier du collège :

- Bien dans mon collège pour tous
- Voyages scolaires éducatifs et échanges scolaires
- Espaces naturels et biodiversité
- Écoresponsable dans mon collège et dans mon assiette
- Sensibilisation aux arts et à la culture
- Séjour de découverte de la montagne
- Découverte des activités sportives de pleine nature
- Un métier pour moi
- Découverte des institutions, des lieux de mémoires et des patrimoines des Pyrénées-Atlantiques

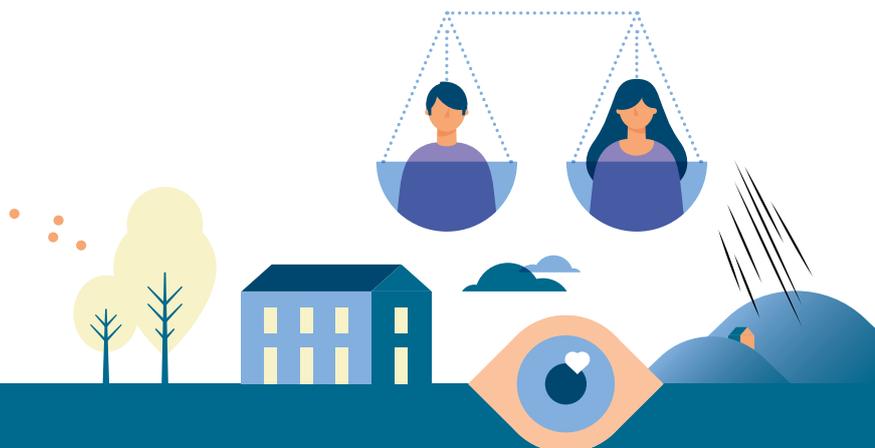
AAP
NON SOU MIS
AU PLAFOND
FINANCIER
DU COLLÈGE

Non soumis au plafond financier du collège :

- Agissons ensemble contre le harcèlement scolaire
- Susciter la pratique de la langue occitane
- Sections sportives scolaires

CONTACT
DIRECT

- Améliorer la mixité dans la cour du collège
- Les bouchons d'amour
- **Citoyenneté numérique**
- Escape game "Mond'défi pour demain"
- **À vélo, c'est la classe !**
- **Lutte contre la précarité menstruelle**
- **Grandir avec la culture**
- **Éducation aux images**
- Nouveauté : Le Smart Fipadoc "Nomade"
- **Prix BD des collégiens 64 et Jeunes en librairie**
- **Susciter la pratique de la langue basque**
- Opération Pilou Page
- Forum de formations et métiers
- Découverte du Conseil départemental
- Centre départemental d'éducation au patrimoine (CDEP) Ospitalea
- Archives départementales Pau et Bayonne



Programme

D' ACTIONS EDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

2024 | 2025

Information générale

Le guide de l'offre éducative départementale ainsi que ses annexes (listings partenaires, liens utiles, etc.) sont téléchargeables sur le site Internet du Département.

Programme d'actions pour les collégiens

> Site officiel du Département
des Pyrénées-Atlantiques :

👉 [https://www.le64.fr/
programme-dactions-pour-les-collegiens](https://www.le64.fr/programme-dactions-pour-les-collegiens)

Une présentation du PAEC aux équipes de direction des collèges s'est tenue le 12 avril 2024 au Parlement de Navarre à Pau.

Des présentations en visioconférence, à destination des équipes pédagogiques, seront également proposées en avril et mai 2024.

**POSEZ TOUTES
VOS QUESTIONS PAR MAIL :**

👉 paec@le64.fr

Évaluation

Le Programme d'actions éducatives pour les collégiens est évalué chaque année au vu des objectifs définis.

La fiche bilan devra obligatoirement être saisie sur la plateforme PAEC après réalisation de l'action et permettra de procéder à cette évaluation.

Toute action pourra faire l'objet d'une restitution et d'un retour d'expérience.





Sommaire

Page 4
Propos introductif

Page 6
Guide PAEC

Page 7
Information générale

Page 10
Thématique
ENGAGEMENT
CITOYEN

Page 11
● Agissons ensemble
CONTRE LE HARCÈLEMENT
SCOLAIRE

Page 12
● ● Bien dans mon collège
POUR TOUS

Page 14
● Citoyenneté
NUMÉRIQUE

● Page 15
Voyages scolaires
ÉDUCATIFS ET ÉCHANGES
SCOLAIRES

Page 16
Thématique
TRANSITION
ENVIRONNEMENTALE
ET SANTÉ

Page 17
● Espaces naturels
ET BIODIVERSITÉ

Page 18
● Écoresponsable
DANS MON COLLÈGE
ET DANS MON ASSIETTE

Page 20
● À vélo,
C'EST LA CLASSE !

Page 21
● Lutte contre la précarité
MENSTRUELLE

AAP
SOUMIS

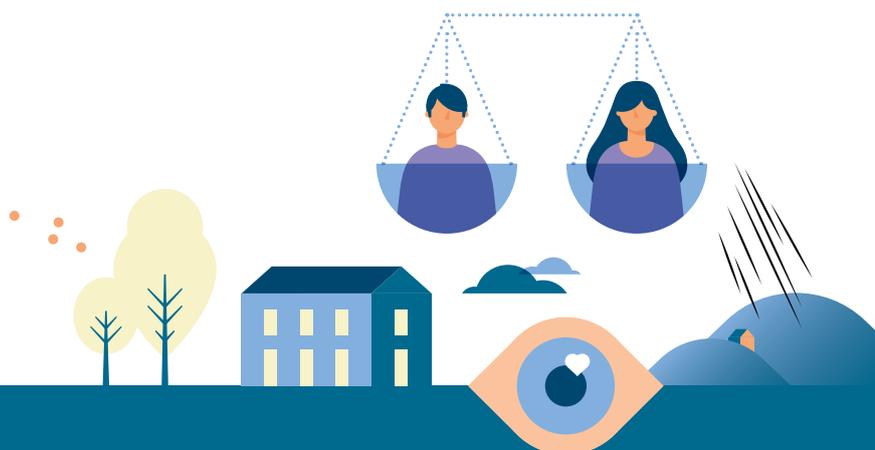
Soumis au plafond
financier du collège

AAP
NON
SOUMIS

Non soumis au plafond
financier du collège

CONTACT
DIRECT

Je contacte
l'organisateur



Programme

D' ACTIONS ÉDUCATIVES

POUR LES COLLÉGIENS

2024 | 2025

Page 22

Thématique OUVERTURE AUX ARTS ET CULTURES

Page 23

● Sensibilisation
AUX ARTS ET À LA CULTURE

Page 24

● Grandir
AVEC LA CULTURE

Page 25

● Éducation
AUX IMAGES

Page 27

● Prix BD des collégiens 64
SÉLECTION 2024-2025
THÉMATIQUE "UN AUTRE MONDE"

Page 28

● Susciter la pratique
des langues régionales
LANGUE OCCITANE

Page 29

● Ahortir la practica
DE LA LENGA OCCITANA

Page 30

● Susciter la pratique
des langues régionales
LANGUE BASQUE

Page 31

● Euskararen
ERABILPENA SUSTATU

Page 32

Thématique DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE

Page 33

● ● Séjour de découverte
DE LA MONTAGNE

Page 34

● Découverte
DES ACTIVITÉS SPORTIVES
DE PLEINE NATURE

Page 36

● ● Un métier
POUR MOI

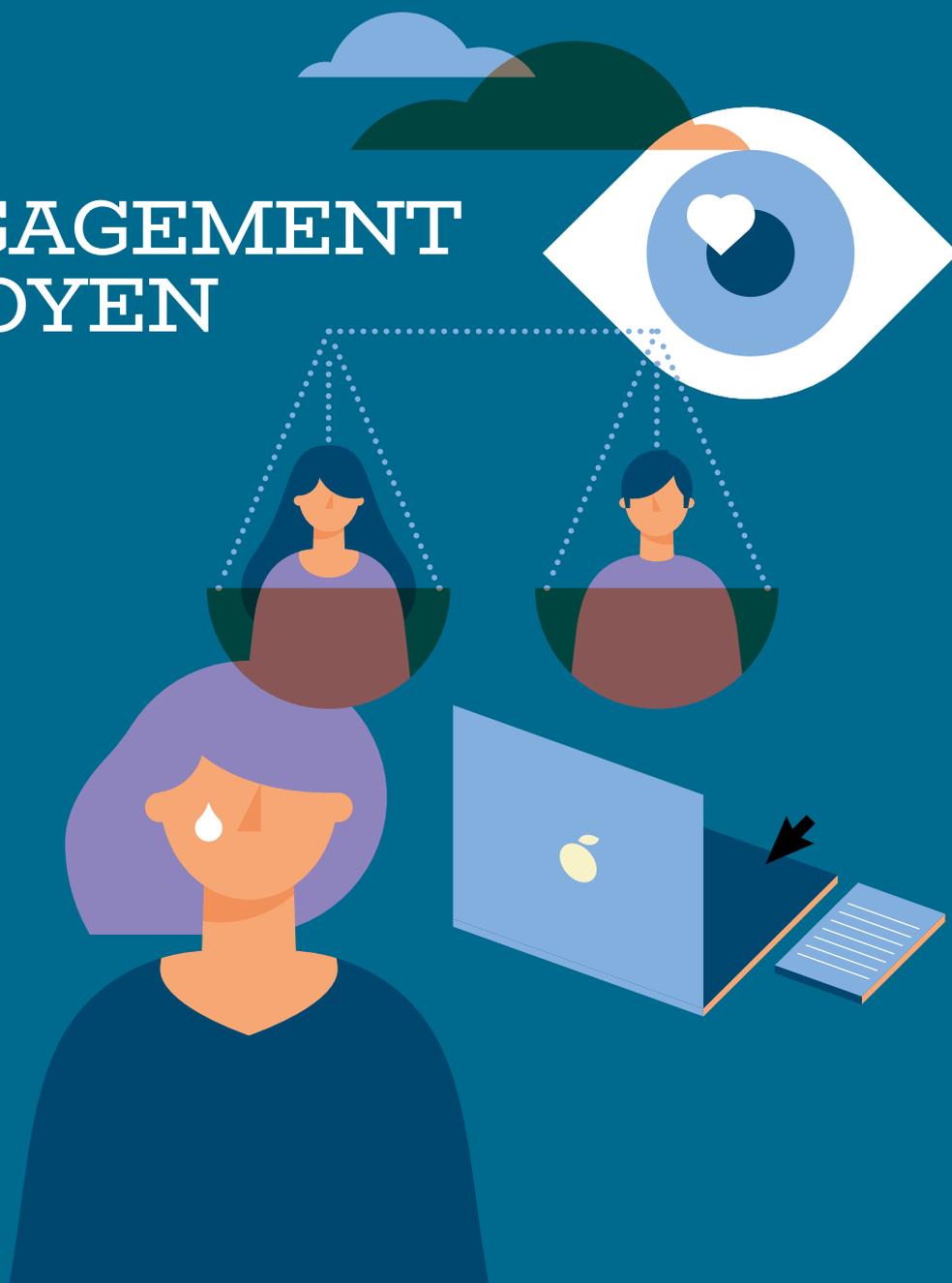
Page 38

● Sections
SPORTIVES SCOLAIRES

Page 40

● ● Découverte
des institutions,
DES LIEUX DE MÉMOIRES
ET DES PATRIMOINES
DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

ENGAGEMENT CITOYEN





Agissons ensemble CONTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE

Objectifs de l'action

Mener des actions de sensibilisation à la lutte contre le harcèlement scolaire, à destination des élèves mais aussi de leurs parents.

Description de l'action

14 organismes publics ou associatifs des Pyrénées-Atlantiques ont été retenus par le Département. En s'appuyant sur cette offre, le collège construit ou complète son projet de lutte contre le harcèlement scolaire.

Le collège peut demander plusieurs actions et solliciter plusieurs opérateurs.

Critères d'éligibilité

- démarche interdisciplinaire (enseignants, vie scolaire, équipe médico-sociale...);
- permettre aux élèves d'être acteurs en recherchant leur implication active (mises en situation, production collective ou individuelle, échanges...);
- cohérence avec le projet d'établissement et les actions engagées notamment dans le cadre du programme pHARe;
- le collège devra obligatoirement proposer, dans son projet, une action à destination des parents.

Seront privilégiés les projets

- inscrits dans la durée, qui mobilisent les publics concernés sur plusieurs temps de l'année scolaire;
- qui concernent un nombre significatif d'élèves (tout un niveau, des représentants de chaque niveau...);
- qui proposent des formes d'action complémentaires et adaptées aux différents publics;
- qui proposent une déclinaison de l'action avec les parents.

Participation du Département et modalités de paiement

- la subvention est limitée à 80 % du montant total du projet et plafonnée à 2 000 €;
- le paiement interviendra à la réception du bilan en fin d'année scolaire;
- si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant du paiement pourra être ajusté au prorata du budget réalisé.

Modalité d'inscription

> Saisir sa demande en ligne sur :

👉 <https://paec.le64.fr>

AVANT LE 15 JUIN 2024

Contact du Département

> ACTIONS ÉDUCATIVES

Fabienne JOB

05 59 11 42 80

fabienne.job@le64.fr





Bien dans mon collège POUR TOUS

Objectifs de l'action

- aider le jeune à se construire, prendre sa place d'élève dans son collège et de citoyen dans la société ;
- faire évoluer les représentations notamment en matière de handicap ;
- favoriser l'accueil de tous les élèves dont ceux porteurs d'un handicap ;
- encourager l'esprit créatif et d'initiative des collégiens pour participer au projet d'un collège inclusif.

Description de l'action

1 | Bien dans mon collège, parlons-en

Les actions proposées permettront aux élèves d'appréhender des questions aussi diverses que :

- la lutte contre les discriminations ;
- la laïcité et les valeurs républicaines ;
- l'égalité fille-garçon ;
- la lutte contre le tabou des règles ;
- le rapport au corps et à la sexualité ;
- l'estime de soi ;
- la prévention des addictions ;
- la communication non violente ;
- l'esprit critique ;
- l'engagement citoyen et la solidarité.

2 | Changeons le regard sur le handicap

Le collège (en lien notamment avec le référent handicap) en partenariat avec une ou des associations ressources mettra en œuvre un projet afin de favoriser l'accueil, la cohabitation et le bien-être de tous dans l'établissement.

> Le projet se déroulera de préférence sur une année scolaire avec pour objectifs de :

- comprendre le handicap : appréhender les différents types de handicap, travailler sur les représentations, comprendre la notion d'inclusion ;
- favoriser l'échange entre pairs handi-valides, facteur d'inclusion sociale : à travers des jeux coopératifs, du sport partagé, des sorties ou activités partagées, des rencontres et témoignages ;
- proposer une idée de projet : à l'échelle du collège, pour améliorer l'accueil de tous les élèves dont ceux porteurs d'un handicap. Ces idées pourront être transmises en fin d'année scolaire au Conseil départemental pour, le cas échéant, être valorisées à l'échelle départementale (plateforme autonomie, rencontres Handiressources 64...).

Contacts du Département

Bien dans mon collège, parlons-en

> MISSION SPORTS JEUNESSE
ET VIE ASSOCIATIVE

Laura DUVIGNAU

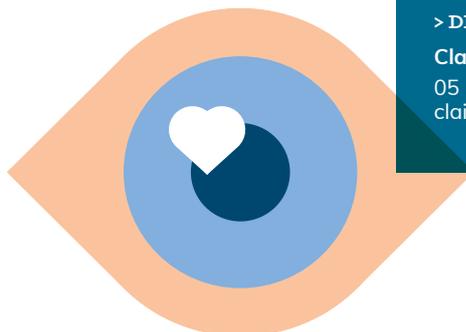
05 59 11 47 03
laura.duvignau@le64.fr

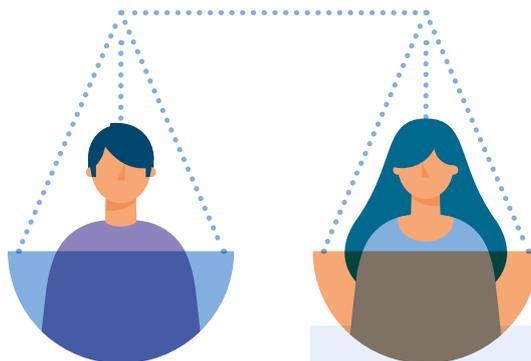
Changeons le regard sur le handicap

> DIRECTION DE L'AUTONOMIE

Claire BARBÉ

05 59 11 41 58
claire.barbe@le64.fr





... Ressources

> Sites Internet dédiés :

👉 www.handiressources64.com

ÉDUSCOL, ressources pour animer une séance de sensibilisation au handicap :

👉 <https://ecole-inclusive.org/>

... Critères d'éligibilité

- démarche interdisciplinaire (enseignants, vie scolaire, équipe médico-sociale...);
- permettre aux élèves d'être acteurs en recherchant leur implication active.

... Seront privilégiés les projets

- qui proposent une déclinaison de l'action avec les parents ;
- inscrits dans la durée (prolongement dans le collège après l'intervention) ;
- qui font appel à une association locale partenaire (cf. liste des partenaires citoyenneté, prévention, santé et handicap).

> Consulter la liste sur le site le64.fr :

👉 <https://www.le64.fr/programme-dactions-pour-les-collegiens>

... Participation du Département et modalités financières

- la subvention est limitée à 80 % du montant total du projet ;
- le coût de l'intervenant extérieur est plafonné à 65 €/h ;
- le paiement interviendra à la réception du bilan en fin d'année scolaire ;
- si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant du paiement pourra être ajusté au prorata du budget réalisé.

... Modalité d'inscription

> Saisir sa demande en ligne sur :

👉 <https://paec.le64.fr>

AVANT LE 15 JUIN 2024

CONTACT
DIRECT

Améliorer la mixité DANS LA COUR DU COLLÈGE (COLLÈGES PUBLICS UNIQUEMENT)

Le Département, fort de son expérience sur le sujet et s'appuyant sur une expertise externe spécialisée en la matière (géographe, cabinet de paysagistes spécialisés...), propose d'accompagner quatre collèges publics qui souhaitent engager une réflexion sur la mixité des usages de leur cour de récréation.

> Lien d'inscription :

👉 <https://forms.office.com/e/2cbL2Gf2H3>

Contact du Département

> ÉQUIPE ACTIONS ÉDUCATIVES

Christine DOASSANS

05 59 11 42 38

christine.doassans@le64.fr

CONTACT
DIRECT

Les bouchons D'AMOUR

Le Département est partenaire de l'association "Les bouchons d'amour".

Il favorise la récolte des bouchons plastiques dans ses sites (dont les collèges) ou ceux de ses partenaires pour permettre ensuite à l'association de les revendre à un fabricant français de poubelles plastiques recyclables. L'argent récolté permet l'acquisition de matériel pour des personnes handicapées (fauteuils roulants...). Le Département fournit notamment le matériel de collecte.

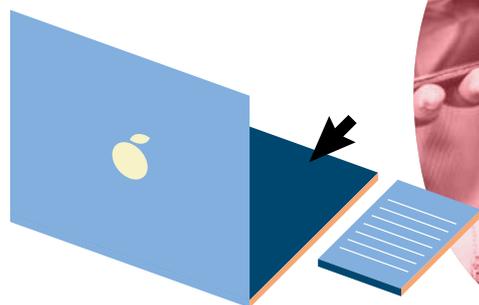
Contact du Département

> ÉQUIPE ACTIONS ÉDUCATIVES

Christine DOASSANS



CONTACT
DIRECT



Citoyenneté NUMÉRIQUE

Objectifs de l'action

Sensibiliser les élèves à une utilisation sereine des outils numériques tout en assurant leur protection.

Description de l'action

> Les thématiques suivantes seront abordées :

- l'impact environnemental du numérique ;
- le temps consacré aux écrans ;
- les médias sociaux ;
- les données personnelles ;
- les publications et le respect du droit ;
- l'esprit critique (infox...) ;
- les relais en cas de problèmes.

Format

Intervention d'une durée de deux heures par classe animée par un médiateur numérique. Un poste informatique connecté à Internet par le réseau de l'établissement est utilisé. La présence d'un adulte du collège est indispensable.

Pour qui ?

Les élèves de 6^e ou de 5^e

Avec qui ?

Intervenant du Syndicat Mixte La Fibre64 ou d'une structure partenaire

Modalité d'inscription

> Inscription dans la limite des possibilités d'intervention auprès de :

👉 <https://numerique-educatif.lafibre64.fr>

Clémentine PRADALIER

LA FIBRE64

05 59 90 19 90

clementine.pradaliere@lafibre64.fr

AVANT LE 15 JUIN 2024

Les établissements n'ayant pas déjà bénéficié de l'action sont prioritaires.

Ressources

> Site Internet dédié :

👉 <https://numerique-educatif.lafibre64.fr>

Outils pédagogiques en ligne mis à disposition des enseignants.

Les ateliers POUR LES FAMILLES

Des ateliers autour des écrans sont proposés (en fonction des disponibilités d'intervention).

> Au programme :

Outils, conseils d'accompagnement, mais surtout témoignages et échanges entre pairs.

Contact du Département

> ÉQUIPE ACTIONS ÉDUCATIVES

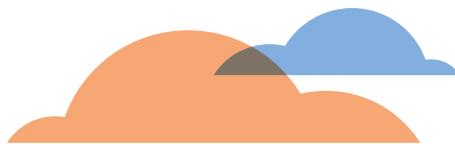
Fabienne JOB

05 59 11 42 80

fabienne.job@le64.fr

> Décodez les fake news !

En prolongement de l'action Citoyenneté numérique, des ateliers de sensibilisation ciblés sur les informations trompeuses sont proposés aux élèves de 4^e. Les établissements pouvant bénéficier de cette action seront contactés directement.



Voyages scolaires ÉDUCATIFS ET ÉCHANGES SCOLAIRES

Objectifs des deux actions

Favoriser la mobilité nationale ou internationale des jeunes, développer l'interculturalité, le partage d'expérience et l'apprentissage des langues régionales ou étrangères, inciter les collégiens à s'engager en coopération avec d'autres jeunes.

Description de l'action "voyages éducatifs"

Le projet de mobilité vise à développer l'ouverture d'esprit, la sensibilité aux différences et à la diversité culturelle, tout en découvrant d'autres territoires. Il doit également favoriser l'immersion de l'élève par la communication et la découverte du patrimoine culturel.

Description de l'action "échanges scolaires"

Le projet s'appuiera sur un partenariat entre le collège et un opérateur du territoire d'accueil. L'échange se concrétisera, notamment, par des actions pédagogiques menées dans le territoire d'accueil par les jeunes des deux établissements. L'important est que des contacts privilégiés se nouent entre les jeunes des deux territoires autour d'un projet commun.

L'hébergement en famille n'est pas obligatoire pour que le projet soit éligible.

Critères d'éligibilité

- une durée minimale de trois jours ;
- limiter la part due par les familles ;
- élaboration des supports (photos, articles, films) afin de faire partager l'expérience de la mobilité.

Où ?

Hors Pyrénées-Atlantiques. Les séjours dans le 64 relèvent d'autres actions (montagne, éducation et sport de pleine nature, visite des institutions, des lieux de mémoires et de patrimoines des Pyrénées-Atlantiques, Ospitalea).

Participation du Département et modalités de paiement

La participation financière du Conseil départemental est fixée forfaitairement à :

- 750 € pour un voyage éducatif en France ou à l'étranger ;
- 1 500 € pour un échange scolaire, en France ou à l'étranger.

Dans la limite de trois voyages et/ou échanges et du plafond financier du collège.

La subvention est versée au collège à réception du bilan en fin d'année scolaire.

Modalité d'inscription

> Saisir sa demande en ligne sur :

👉 <https://paec.le64.fr>

AVANT LE 15 JUIN 2024

Ressources

> eTwinning :

Si vous avez besoin d'être conseillé, contactez :

L'Atelier CANOPÉ 64

05 59 30 23 18

contact.atelier64@reseau-canope.fr

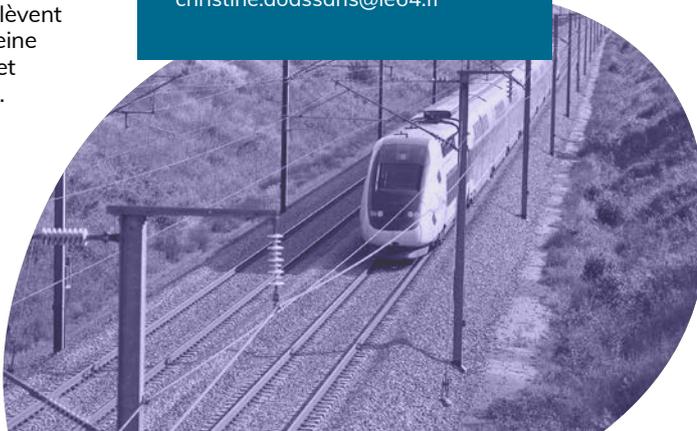
Contact du Département

> ÉQUIPE ACTIONS ÉDUCATIVES

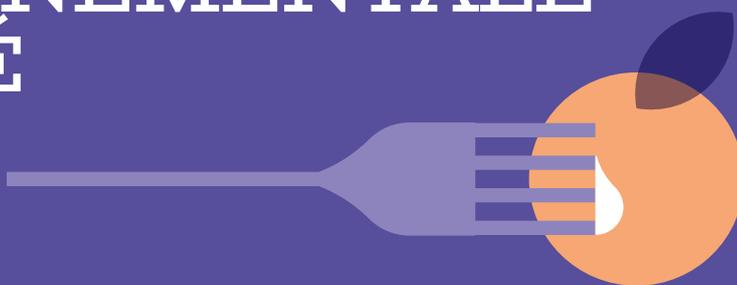
Christine DOASSANS

05 59 11 42 38

christine.doassans@le64.fr



TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET SANTÉ





Espaces naturels ET BIODIVERSITÉ

Objectifs de l'action

- encourager la connaissance des patrimoines naturels départementaux : espaces (sites), espèces (faune, flore), géologie ;
- appréhender les enjeux de la préservation : trames vertes et bleues ou trame noire, espèces envahissantes, fréquentation...
- permettre à l'élève d'être acteur de son environnement et devenir un ambassadeur du vivant.

Description de l'action

La dynamique de projet doit révéler la richesse biologique de l'environnement proche. Elle combinera des visites de terrain, des rencontres avec les acteurs de l'environnement (élus, spécialistes, gestionnaires) et des actions concrètes dans la nature. Le projet favorisera la découverte des métiers et des activités liés à la préservation de la biodiversité. Il s'appuiera sur l'accompagnement d'une structure associative.

La capitalisation et le partage de la connaissance (photos, films...) pourront être valorisés.

Critères d'éligibilité

- interventions de partenaire(s) : associations, structures publiques ou collectivités repérées par le Département ;

> Consulter la liste sur le site :

[https://www.le64.fr/
programme-dactions-pour-les-collegiens](https://www.le64.fr/programme-dactions-pour-les-collegiens)

- un nombre d'heures moyen de 12 heures d'interventions par projet et par classe ;
- actions de terrain, visites de sites du 64 adossées à du travail en salle ;
- priorité aux projets qui portent sur les espèces du programme "Les 64 fantastiques" et/ou qui se déroulent dans les espaces naturels sensibles (ENS) du département.

> Pour connaître les ENS proches de votre établissement consulter :

<https://le64.fr/les-espaces-naturels-sensibles-des-ilots-de-biodiversite-ouverts-au-public>

Les espaces naturels sensibles : des îlots de biodiversité ouverts au public | Site officiel du Département des Pyrénées-Atlantiques (le64.fr)

> Pour découvrir Les 64 fantastiques consulter le lien :

[https://www.le64.fr/
liste-publications/les-64-fantastiques](https://www.le64.fr/liste-publications/les-64-fantastiques)

Participation du Département et modalités de paiement

- la subvention est limitée à 80 % du montant du projet ;
- le coût de l'intervenant extérieur est plafonné à 65 €/h ;
- le paiement interviendra à réception du bilan en fin d'année scolaire ;
- si le coût réalisé du projet est inférieur à celui de la demande initiale, le montant du paiement pourra être ajusté au prorata du budget réalisé.

Modalité d'inscription

> Saisir sa demande en ligne sur :

<https://paec.le64.fr>

AVANT LE 15 JUIN 2024

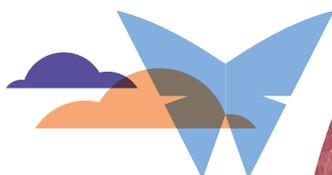
Contact du Département

> PATRIMOINE NATUREL DE
LA MISSION ENVIRONNEMENT

Patricia SAINT-AMON

05 59 11 42 72

patricia.saint-amon@le64.fr





Écoresponsable DANS MON COLLÈGE ET DANS MON ASSIETTE

Objectifs de l'action

- sensibiliser aux enjeux du développement durable, et plus spécifiquement aux questions de pollutions, de consommation des ressources et de l'alimentation ;
- questionner sur l'exemplarité de chacun et sur les modes de consommation en lien avec les thèmes de la transition énergétique, du tri des déchets et des trois piliers de l'alimentation durable.

Description de l'action

1 | Écoresponsable dans mon collège

Le projet doit avoir pour but d'aider le jeune à prendre conscience de son impact carbone dans ses activités et à l'évaluer afin de trouver les attitudes de consommation plus responsables.

> Le Département attend, de la part des collègues souhaitant s'engager dans cette action, des projets permettant de sensibiliser aux problématiques suivantes :

- la gestion de l'énergie, la transition énergétique, les énergies renouvelables ;
- les modes de consommation ;
- le tri du déchet à la source, les principes du zéro déchet ;
- l'économie circulaire, les cycles de vie des objets, la revalorisation et le recyclage.

Les projets peuvent combiner des visites de terrain (équipements techniques, centres de tri...), des rencontres avec les acteurs (associations, élus, professionnels, gestionnaires...) et du travail en salle.

Ils peuvent favoriser la découverte des métiers et des activités économiques liés à l'énergie et aux déchets.

CONTACT
DIRECT

Escape game "Mond'défi pour demain", C'EST MAINTENANT !

👉 <http://mondefipourdemain.fr>

Ce jeu d'évasion appréhende les 17 Objectifs du Développement Durable (ODD). Il favorise la concertation et la coopération des participants. Deux séances (possibilité sur une journée) sont nécessaires pour résoudre collectivement des énigmes. Elles sont animées au sein de l'établissement en présence d'un référent de la classe (enseignant), par une structure associative formée au dispositif. En fin de séance l'équipe est invitée à formuler un engagement collectif.

> Pour s'inscrire, prendre contact avec :

GRAINE NOUVELLE-AQUITAINE

05 56 88 19 07

ayelen.navarro@graine-nouvelle-aquitaine.fr

> Participation du Département :

Le Département, dans le cadre d'un partenariat régional, participe au dispositif qui permet aux collégiens du 64 de bénéficier d'interventions gratuites.

Contact du Département

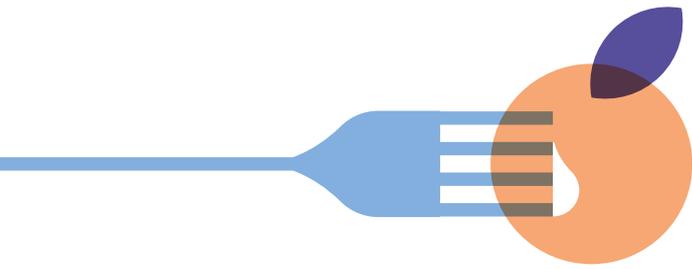
> MISSION ENVIRONNEMENT

Patricia SAINT-AMON

05 59 11 42 72

patricia.saint-amon@le64.fr





2 | Manger Bio & Local 64

> Alimentation éco-responsable :

Soutien des projets menés par les établissements, notamment sur la sensibilisation des convives (exemples : visites de fermes, jardins potagers...).

> Halte au gaspillage alimentaire :

Réalisation par les collègues d'un projet de lutte contre le gaspillage alimentaire. Il pourra être proposé d'évaluer les pratiques, de sensibiliser les convives et de développer des pistes d'amélioration afin de diminuer les déchets alimentaires.

> Équilibre alimentaire :

Soutien aux projets sensibilisant les élèves à l'équilibre alimentaire (ateliers cuisine, actions d'éducation aux groupes d'aliments...).

... Critères d'éligibilité

- actions de terrain, visites de sites adossées à du travail en salle, ou intervention d'un partenaire extérieur ;
- permettre aux élèves d'être acteurs en recherchant leur implication active.

... Avec qui ?

Les associations ressources en matière de développement durable, les syndicats de traitement des déchets, les Espaces info énergie et les partenaires biodiversité.

LE CENTRE AQUITAIN DE RÉÉDUCATION ALIMENTAIRE (CARALIM) :

diététique, alimentation saine et équilibrée

06 99 48 59 63 - caralim.asso@gmail.com

👉 www.caralim.com

L'ASSOCIATION DU FLOCON À LA VAGUE :

l'eau et l'alimentation

06 78 18 53 74 - pedagogie@waterfamily.org

BÉARN INITIATIVES ENVIRONNEMENT (DÉVELOPPEMENT DURABLE) :

projets sur l'environnement et notamment l'alimentation

05 59 39 10 13 - contact@bie.fr

ASSOCIATION SARDE SARDEXKA :

projet "programme Aliment'actions", parcours bilingue (français/basque)

07 57 87 81 21 - sarde.sardexka@gmail.com

VISITES DE FERMES :

CIVAM Bio Béarn, "Bienvenue à la ferme", BLÉ, Idoki, UPF, association des jardins pédagogiques, CLAB...

RESSOURCES PÉDAGOGIQUES DE L'ASSOCIATION FRANCE HYDROÉLECTRICITÉ :

Documentation pédagogique

👉 <https://www.france-hydro-electricite.fr/publications-france-hydro-electricite/energie/livret-pedagogique-sur-la-petite-hydro/>

Vidéo "à la découverte d'une centrale hydroélectrique du Pays basque"

👉 <https://www.youtube.com/watch?v=2rVUztfxHD4>

... Participation du Département et modalités de paiement

- la subvention est limitée à 80 % du montant du projet ;
- le cout de l'intervenant extérieur est plafonné à 65 €/h ;
- le paiement interviendra à réception du bilan en fin d'année scolaire ;
- si le cout réalisé du projet est inférieur à celui de la demande initiale, le montant du paiement pourra être ajusté au prorata du budget réalisé.

... Modalité d'inscription

> Saisir sa demande en ligne sur :

👉 <https://paec.le64.fr>

AVANT LE 15 JUIN 2024

Contacts du Département

Écoresponsable dans mon collège

> MISSION AGENDA 21

Marie-Hélène SOLINHAC

05 59 11 47 82

marie-helene.solinac@le64.fr

Manger Bio & Local 64

> MISSION FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES

Caroline SEGASSIE

05 59 11 42 26

caroline.segassie@le64.fr



CONTACT
DIRECT



À vélo, C'EST LA CLASSE !

Objectifs de l'action

- conforter l'utilisation du vélo chez les jeunes, comme mode de déplacement alternatif ;
- renforcer les connaissances du code de la route et du code de la rue en lien avec la pratique du vélo ;
- améliorer la santé des jeunes grâce aux bienfaits du vélo.

Description de l'action

À partir d'une mallette pédagogique comprenant plusieurs modules thématiques à choisir, l'intervenant animera des ateliers au côté du/des enseignant(s) porteur(s) du projet, sur :

- rouler en sécurité ;
- s'entraîner en vélo ;
- les enjeux sociaux, environnementaux, sanitaires ;
- des voyages à vélo ;
- la mécanique et l'entretien.

L'intervenant proposera également

- une session d'immatriculation des vélos pour les élèves du collège qui le souhaitent. Le marquage des vélos est un dispositif qui permet de lutter contre leur vol ;
- la remise d'un kit de sécurité (sonnette, gilets réfléchissants, éclairages) aux élèves participant à ces ateliers.

Format

- l'association pourra intervenir 10 heures pour les classes de 6^e et les sections ULIS (cycle des trois blocs du Savoir Rouler à Vélo ; jusqu'à 8 h pour les autres groupes de classe (SEGPA, autres niveaux de classes, UNSS, etc.) ;
- des supports et du contenu en lien avec l'intervention seront remis aux professeurs.

> Selon leur localisation géographique, les établissements devront entrer en relation avec les structures suivantes :

SECTEUR DES MONTAGNES BÉARNAISES ET SOULETINES, BASSIN DE LACQ-ORTHEZ :

Association ROUE LIBRE
rouelibreoloron@gmail.com

Contact du Département

> MISSION VÉLO

Mathilde LOUSTALOT-FOREST
05 59 40 37 31
mathilde.loustalot-forest@le64.fr

SECTEUR DE L'AGGLOMÉRATION PALOISE, PLAINE DE NAY, SECTEUR DE LACQ-ORTHEZ :

Association ÉCOCÈNE

aurelien.hariretche@ecocene.fr

Atelier VÉLO PARTICIPATIF ET SOLIDAIRE

ateliervelo@gmail.com

AGGLOMÉRATION BAYONNAISE, CÔTE BASQUE NORD (JUSQU'À BIDART), SECTEUR DE SAINT-PALAIS, BIDACHE, HASPARREN :

Association TERRE BUISSONNIÈRE

ecomobilite@terrebuissonniere.org

SECTEUR CÔTE BASQUE SUD :

Association RECYCLARTE

contact@recyclarte.org

Pour qui ?

6^{es} et 5^{es} prioritairement (dans la limite des possibilités d'intervention)

Participation du Département

- prise en charge directe par le Conseil départemental des interventions des associations ;
- mise à disposition d'une mallette pédagogique animée par les associations référentes dans les territoires ;
- mise en relation avec l'intervenant référent sur le territoire/bassin de vie du collège.

À charge du collège

Mise à disposition des locaux pour la durée de l'intervention. Chaque élève devra être en possession d'un vélo en fonction des ateliers.

Modalité d'inscription

Inscription et informations auprès de la mission vélo Département des Pyrénées-Atlantiques (rubrique contact)
AVANT LE 30 JUIN 2024

CONTACT
DIRECT



Actions
TRANSITION
ENVIRONNEMENTALE
ET SANTE



Lutte contre la précarité MENSTRUELLE

Objectifs de l'action

La démarche propose de sensibiliser les collégiennes et les collégiens à la question des règles et de faciliter l'accès gratuit à des protections périodiques bio pour les jeunes filles.

Description de l'action

- pour tous les collèges : mise à disposition de kits premières règles "bio" : ces derniers sont mis à disposition auprès des infirmières, rassemblant une trousse et des échantillons de protections pour les collégiennes, ainsi qu'un livret pédagogique ;
- pour les collèges publics uniquement : mise à disposition d'un ou deux distributeurs de protections périodiques "bio", avec un stock permettant de couvrir les besoins pendant, au moins, une année scolaire.

> Ces distributeurs sont installés dans les lieux les plus appropriés, au regard des besoins de chaque établissement.

Au-delà du déploiement de protections hygiéniques gratuites, l'action vise également à déconstruire les tabous et les préjugés associés aux règles et à développer des actions de prévention en matière de santé.

Le projet devra ainsi être construit en lien avec l'infirmier(ère) scolaire de l'établissement ainsi que l'équipe de vie scolaire.

La fourniture en distributeurs de protections et kits premières règles viendra en complément d'une action pédagogique sur ces thématiques de santé chez les collégiens.

Participation du Département

Le Conseil départemental procédera à l'achat direct des fournitures comme suit :

- achat de un ou deux distributeur(s) (collèges publics uniquement) ;
- achat de serviettes hygiéniques flux normal et flux abondant (collèges publics uniquement) ;
- achat de kits premières règles (tous les collèges) ;
- distribution de livrets pédagogiques (tous les collèges).

Le Département peut participer également au financement d'interventions extérieures sur ces thématiques (projet à déposer dans l'action "Bien dans mon collège pour tous" - page 12).

Modalité d'inscription

> Lien d'inscription :

<https://forms.office.com/e/8TkW6NUcsv>

AVANT LE 15 JUIN 2024

Contact du Département

> ÉQUIPE ACTIONS ÉDUCATIVES

Christine DOASSANS

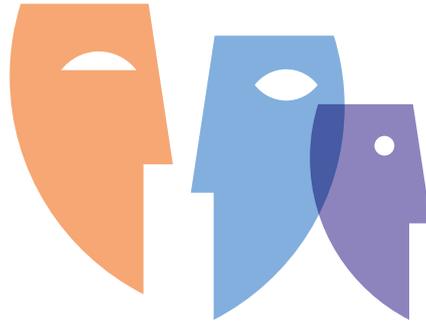
05 59 11 42 38

christine.doassans@le64.fr



OUVERTURE AUX ARTS ET CULTURES





Sensibilisation AUX ARTS ET À LA CULTURE

Objectifs de l'action

Le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) prend en compte tous les temps de la vie des jeunes. Le Code de l'éducation reconnaît, par ailleurs, l'éducation artistique et culturelle comme une composante de la formation générale dispensée à tous les élèves.

Cette politique fait l'objet d'un partenariat entre la DAAC/DSDEN, la DRAC et le Département. Chaque projet devra ainsi être saisi par le collège sur ADAGE.

Description de l'action

L'éducation artistique et culturelle (EAC) permet aux jeunes de donner du sens à leurs expériences et de mieux appréhender le monde contemporain.

Contribuant à l'épanouissement des aptitudes individuelles et à l'égalité d'accès à la culture, l'éducation artistique et culturelle favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques.

Critères d'éligibilité

> L'action permettra de rendre le collégien acteur de son parcours culturel et devra obligatoirement comporter les trois axes de l'éducation artistique et culturelle (Charte du Haut Conseil de l'Éducation artistique et culturelle, 2016) :

- VOIR PAR LA RENCONTRE avec des œuvres, des artistes, des lieux patrimoniaux, des structures de création ou de diffusion ;
- S'APPROPRIER DES CONNAISSANCES : références, repères (historiques, sociaux, culturels...), lexique permettant d'exprimer ses émotions esthétiques, décrire et analyser une œuvre, développer sa créativité et son esprit critique ;
- PRATIQUER par l'expérience et la participation à un processus de création, accompagnés par des artistes ou des scientifiques.

Le projet suppose une implication active des élèves et des artistes. Il doit obligatoirement être coconstruit avec un ou des intervenants professionnels adossés à une structure (association, compagnie, équipement culturel ou scientifique). Pas de recours possible à une société ou entreprise individuelle.

Le Département veillera à ce que les partenariats entre un collège et un opérateur n'excèdent pas quatre ans consécutifs et à ce que les projets ne soient pas reconduits à l'identique d'une année à l'autre.

De l'EAC en langues régionales

Le Département sera particulièrement attentif aux projets valorisant la culture basque ou occitane et/ou réalisés en langue régionale. Le cas échéant, ces projets pourront bénéficier d'un déplafonnement.

En outre, au Pays basque, les projets réalisés en euskara ou en occitan pourront bénéficier de 5 h d'interventions supplémentaires à hauteur de 325 € financées par la Communauté d'agglomération Pays basque. Celles-ci seront à distinguer au moment de la saisie du budget sur la plateforme PAEC.

Participation du Département et modalités de paiement

- la subvention est limitée à 80 % du montant total du projet ;
- le coût de l'intervenant extérieur est plafonné à 65 €/h ;
- les déplacements des intervenants seront calculés sur la base de 0,50 €/km ;
- le paiement interviendra à la réception du bilan en fin d'année scolaire ;
- si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant du paiement pourra être ajusté au prorata du budget réalisé.

Modalité d'inscription

> Saisir sa demande en ligne sur :

👉 <https://paec.le64.fr>

AVANT LE 15 JUIN 2024

Contact du Département

> MISSION ACTIONS CULTURELLES ET LANGUES RÉGIONALES

Sonia DUCASSE

05 59 11 44 02 - sonia.ducasse@le64.fr



CONTACT
DIRECT

Grandir AVEC LA CULTURE

Objectifs de l'action

Le Département souhaite permettre la rencontre entre artistes professionnels et collégiens, autour d'une œuvre et/ou d'un processus de création.

Pour les collégiens, il s'agit de bénéficier d'ateliers de création, qui permettent de développer leur créativité et d'acquérir d'autres modes de faire et de penser.

Pour les artistes, ce dispositif permet de soutenir une démarche et un processus de création, de rendre présente la création au plus près des collégiens et d'expérimenter une rencontre entre des projets artistiques et éducatifs.

Tous les champs artistiques sont concernés : arts visuels, audiovisuel et cinéma, spectacle vivant, littérature, journalisme et dessin de presse, arts numériques. Des projets peuvent être proposés en langues basque et occitane.

L'éducation artistique et culturelle fait l'objet d'un partenariat entre la DAAC/DSDEN, la DRAC et le Département. Chaque projet devra ainsi être saisi par le collège sur ADAGE.

Description de l'action

À partir de la note d'intention artistique élaborée par le porteur de projet lors de la candidature, un premier temps sera organisé pour affiner le projet avec le collège au regard de ses propres attentes. L'artiste présente son actualité artistique, les objectifs du projet proposé aux élèves, les grandes étapes de son déroulement. En retour, l'équipe enseignante définit et met en œuvre des liens avec les enseignements et le programme scolaire. Sur la base de ces éléments, un projet finalisé devra être rédigé dans une logique de co-construction avec l'établissement, en précisant également les modalités concrètes de déroulement du projet.

Contact du Département

> MISSION ACTIONS CULTURELLES
ET LANGUES RÉGIONALES

Sonia DUCASSE

05 59 11 44 02 - sonia.ducasse@le64.fr



Critères d'éligibilité

> L'action permettra de rendre le collégien acteur de son parcours culturel et devra obligatoirement comporter les trois axes de l'éducation artistique et culturelle (Charte du Haut Conseil de l'Éducation artistique et culturelle, 2016) :

- VOIR PAR LA RENCONTRE avec des œuvres, des artistes, des lieux patrimoniaux, des structures de création ou de diffusion ;
- S'APPROPRIER DES CONNAISSANCES : références, repères (historiques, sociaux, culturels...), lexique permettant d'exprimer ses émotions esthétiques, décrire et analyser une œuvre, développer sa créativité et son esprit critique ;
- PRATIQUER par l'expérience et la participation à un processus de création, accompagnés par des artistes.

Cette action peut être proposée en langue basque et/ou en langue occitane

La résidence se construit sur 50 heures d'intervention auprès des collégiens, de manière continue ou séquencée.

L'action devra s'intégrer dans le volet culturel du projet d'établissement.

Participation du Département

Le Conseil départemental finance l'action directement auprès de l'opérateur culturel.

Modalité d'inscription

Les collèges reçoivent les offres retenues par le Département et se positionnent sur une proposition en remplissant le formulaire.

AVANT LE 17 MAI 2024

👉 <https://forms.office.com/e/7riby1ttf8>

Chaque projet sera attribué à un collège au regard des attentes et des motivations formulées par les établissements.



Éducation AUX IMAGES

Objectifs des actions

En diversifiant les moyens d'expression et l'appropriation des savoirs, l'éducation aux images contribue à former les collégiens à lire et écrire le monde qui les entoure pour mieux l'appréhender.

Par la découverte d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles, ces dispositifs accompagnent les publics en devenant à construire leurs regards et forger leur esprit critique.

Au travers de l'expérience collective en salle, mais également par la découverte de nouveaux formats numériques telle que la réalité virtuelle, les élèves acquièrent les clefs de compréhension de la fabrication des images, et par là même les fondements d'une culture cinématographique.

Collège au cinéma | trois films

De la sixième à la troisième, ce dispositif offre des temps et des outils de formation aux enseignants afin d'accompagner les élèves dans la découverte d'œuvres cinématographiques lors de trois projections (ou quatre si film en langue régionale) dans les salles de cinéma de proximité.

Ce dispositif est impulsé par le Centre National de la Cinématographie. Il repose sur l'engagement de quatre partenaires : le ministère de la Culture (CNC, DRAC), le ministère de l'Éducation Nationale (Rectorat, DSDEN, les collèges et leurs équipes pédagogiques), le Département des Pyrénées-Atlantiques et les professionnels du cinéma (l'Archipel des lucioles, exploitants, distributeurs).

Le dispositif est coordonné localement par :

- les enseignants relais assurant le lien avec le milieu éducatif ;
- l'association Cinévasion, coordonnant le dispositif à l'échelle départementale.

> Pour aller plus loin :

En complément de Collège au cinéma une action EAC (séance lors d'un festival cinéma, rencontre avec des professionnels, ateliers de pratiques...) peut être financée par l'intermédiaire du dispositif Sensibilisation à l'art et à la culture scientifique (page 23).

Participation du Département et modalités de paiement

Le Département prend en charge le coût de transport des élèves, si l'établissement est distant de plus de 1,5 km du cinéma :

- si le cinéma est en dehors de la commune, plafond de 1 200 € pour trois séances par établissement et 1 600 € pour quatre ;
- si le cinéma est dans la même commune, plafond de 1 000 € pour trois séances par établissement et 1 335 € pour quatre.

Un quatrième film en langue régionale

Depuis 2021, à l'initiative du Département et soutenu par l'ensemble des partenaires, ce dispositif propose un quatrième film optionnel en langue basque. À découvrir en VO ou en VOSTFR.

Critères d'éligibilité

Collège au cinéma se veut être un parcours d'éducation à l'image pour les élèves. Les partenaires du dispositif resteront attentifs à ce que chaque établissement inscrit s'engage à préparer et à assister à l'intégralité des trois ou quatre séances programmées chaque année.

Cet engagement se formalisera par la signature d'une charte.

Modalité d'inscription

> Inscriptions :

✈ Via l'application ADAGE campagne "Collège au Cinéma 64"

AVANT LE 20 JUIN 2024



Éducation AUX IMAGES

CONTACT
DIRECT

Nouveauté :

LE SMART-FIPADOC "NOMADE", DES ŒUVRES EN RÉALITÉ VIRTUELLE DANS LES COLLÈGES

Le Smart-Fipadoc est la section dédiée aux expériences numériques du Festival international du film documentaire de Biarritz (Fipadoc). En partenariat avec ce festival, le Département propose une version nomade à l'attention des collégiens, leur permettant ainsi d'expérimenter un autre rapport à l'image.

Grâce à la mise à disposition de casques de réalités virtuelles, les collégiens pourront découvrir des œuvres documentaires sélectionnées par le festival. Ces propositions immersives innovantes touchant à l'art, à l'histoire, aux sciences... viennent à la rencontre des jeunes. Une formation est proposée aux équipes pédagogiques accueillant le dispositif et un livret pédagogique présentera chaque œuvre.

> Modalités de l'action :

INSCRIPTIONS AVANT LE 17 MAI 2024

👉 <https://forms.office.com/e/UQphhVTdAz>

- choix des quatre établissements fin mai 2024 (priorité sera donnée aux établissements qui n'ont pas déjà bénéficié de l'offre) ;
- mise à disposition des casques durant six semaines entre octobre 2024 et juin 2025, avec une demi-journée de formation.

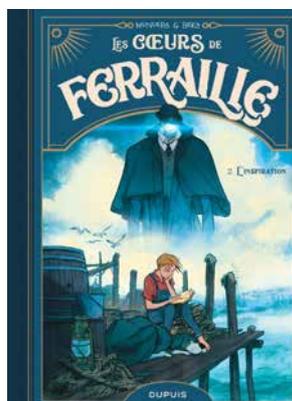
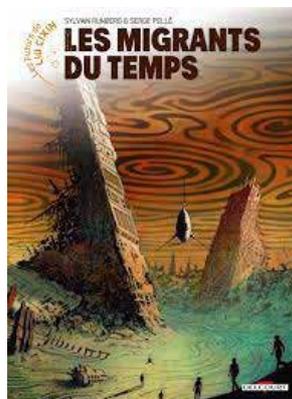
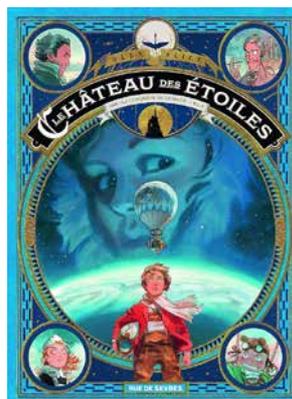
Prévoir un lieu dédié pour toute la durée de l'installation (CDI par exemple) avec présence constante auprès des élèves d'une personne formée.

Contact du Département

> MISSION ACTIONS CULTURELLES
ET LANGUES RÉGIONALES

Anatole ARESTEGUI

05 59 46 51 15 - anatole.arestegui@le64.fr



LE CHÂTEAU DES ÉTOILES

VOLUME 1

La conquête de l'espace

Alex ALICE

Rue de Sèvres

LES MIGRANTS DU TEMPS

Sylvain RUNBERG,
Serge PELLÉ

d'après la nouvelle de Liu Cixin
Delcourt

LES CŒURS DE FERRAILLE

VOLUME 2

L'inspiration

MUNUERA & BEKA

Dupuis

SPRAGUE

RODOLPHE,
Olivier ROMAN,
Denis BÉCHU

Daniel Maghen

LE GRAND ROUGE

WOUZIT

Dupuis

LE GRAND MIGRATEUR

Augustin LEBON,
Louise JOOR
Rue de Sèvres



Actions
OUVERTURE
AUX ARTS
ET CULTURES



Prix BD des collégiens 64

SÉLECTION 2024-2025

THÉMATIQUE "UN AUTRE MONDE"

Contact du
Département

> ÉQUIPE ACTIONS
ÉDUCATIVES

Fabienne JOB

05 59 11 42 80

fabienne.job@le64.fr

Objectifs de l'action

Le Prix BD des collégiens 64, récompense annuellement un album, choisi par voie de vote individuel par les élèves de 4^e des collèges volontaires du territoire, parmi une sélection de six ouvrages.

En 2024-2025, la thématique retenue est "Le monde de demain".

Le Département des Pyrénées-Atlantiques organise ce prix, en partenariat avec la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, la Délégation académique à l'éducation artistique et culturelle (DAAC) et l'atelier Canopé 64.

> L'objectif est de développer, notamment pendant la période de l'adolescence, le goût de la lecture chez les collégiens :

- favoriser la lecture plaisir ;
- stimuler l'esprit critique (débatte autour d'un ouvrage, analyser une œuvre) ;
- organiser des rencontres avec les auteurs (valoriser les auteurs et les rendre accessibles) ;
- s'inscrire dans les projets pédagogiques des établissements.

Description de l'action

> Le projet se déroule en cinq étapes :

MAI 2024 :

Inscription d'une ou plusieurs classes de 4^e

ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025 :

Médiation par le(s) professeur(s), lecture des albums par les élèves, production des élèves autour des œuvres

AVANT LE 30 MARS 2025 :

Vote individuel des élèves

PRINTEMPS 2025 :

Rencontres en collèges avec les auteur(trice)s

COURANT MAI 2025 :

Remise du prix à l'auteur(trice) gagnant(e), à l'occasion de la Journée des collégiens

Modalité d'inscription

> Inscription sur :

👉 <https://framaforms.org/inscription-au-prix-bd-des-collégiens-64-annee-scolaire-20242025-1617973136>

AVANT LE 17 MAI 2024

CONTACT
DIRECT

Jeunes EN LIBRAIRIE

Dispositif national d'Éducation artistique et culturelle, soutenu par le Département des Pyrénées-Atlantiques, qui permet de mener des projets visant à faire découvrir aux élèves l'univers du livre et des librairies indépendantes et de développer leur goût de la lecture.

> Le projet se déroule en trois étapes :

- temps de découverte : rencontre avec le libraire ;
- temps de visite : visite de la librairie durant laquelle les élèves vont dépenser leur bon d'achat d'une valeur de 30 € (co-financés par le Département, le collège et le rectorat) ;
- temps de valorisation : travaux des élèves et des professeurs, bilan à transmettre à la DAAC du rectorat.

> Inscriptions :

👉 Via l'application ADAGE campagne "Jeunes en librairie" - Nouvelle-Aquitaine
AVANT LE 28 JUIN 2024

Contact

> ASSOCIATION LIBRAIRIES INDÉPENDANTES
EN NOUVELLE-AQUITAINE

05 57 89 49 40 - jel@librairies-nouvelleaquitaine.com

👉 www.librairies-nouvelleaquitaine.com

AAP
NON SOUMIS
AU PLAFOND
FINANCIER
DU COLLÈGE

Susciter la pratique des langues régionales

LANGUE OCCITANE

Objectifs de l'action

Favoriser l'émergence des projets pédagogiques portant la langue occitane dans des registres autres que celui de l'enseignement scolaire.

Description de l'action

Dans le cadre du PAEC, le Département soutient les projets portés par les équipes enseignantes des collèges et ayant la dimension linguistique occitane.

> Les projets seront aidés sur la base des critères suivants :

- intensité de la pratique par les élèves de la langue occitane dans le projet proposé ;
- pertinence et intérêt du projet d'un point de vue pédagogique et linguistique ;
- implication de l'équipe pédagogique dans le projet...

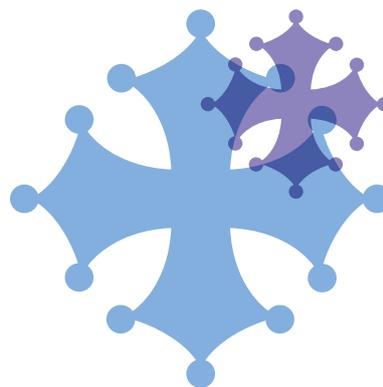
Les dossiers feront l'objet d'une instruction technique concertée associant les services du Département, du rectorat de Bordeaux et de la Direction des services de l'Éducation nationale des Pyrénées-Atlantiques.

Le projet doit obligatoirement être co-construit avec un ou plusieurs opérateur(s) (artistes, médiateurs...).

**Chaque projet devra faire l'objet d'une saisine sur ADAGE par le collège.*

> Le Département accompagne également les pratiques de langue occitane dans le cadre scolaire en organisant :

- un séjour pédagogique à dominante occitane au Centre Départemental d'Éducation au Patrimoine Ospitalea pour les classes bilingues et immersives français/occitan (voir fiche action "Séjour ou animation découverte du patrimoine au CDEP Ospitalea") ;
- des visites bilingues (avec conteur) et des ateliers autour de documents rédigés en occitan aux Archives départementales, sur le site de Pau (voir fiche action "Découverte des archives - patrimoine, mémoire et histoire").



Participation du Département et modalités de paiement

- la subvention est limitée à 80 % du montant total du projet et 2 000 € maximum ;
- le coût de l'intervenant extérieur est plafonné à 65 €/h ;
- le paiement interviendra à réception du bilan en fin d'année scolaire ;
- si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant du paiement pourra être ajusté au prorata du budget réalisé.

Modalité d'inscription

> Saisir sa demande en ligne sur :

👉 <https://paec.le64.fr>

AVANT LE 15 JUIN 2024

Contact du Département

> MISSION ACTIONS CULTURELLES
ET LANGUES RÉGIONALES

Colette LAPLÉCHÈRE

05 59 11 45 13
colette.laplechere@le64.fr





Ahortir la practica DE LA LENGA OCCITANA

Objectius de l'accion

Favorizar l'aviada deus projèctes pedagogics qui pòrtan la lenga occitana dens registres autes que lo de l'ensenhament escolar.

Descripcion de l'accion

Dens l'encastre deu PAEC, lo Departament que sostien los projèctes portats per las equipas ensenhairas deus collègis e qui an la dimension lingüistica occitana.

> Los projèctes que seràn ajudats sus la sòla deus critèris qui segueishen :

- intensitat de la practica peus escolans, de la lenga occitana dens lo projècte proposat ;
- pertinéncia e interès deu projècte
- tà çò de pedagogic e lingüistic ;
- implicacion de l'equipa pedagogica dens lo projècte...

Los dossièrs que haràn l'objècte d'ua instruccion tecnica concertada associant los servicis deu Departament, deu rectorat* de Bordèu e de la Direccion deus servicis de l'Educacion nacionau deus Pirenèus Atlantics.

Lo projècte qu'a d'estar obligatòriament cobastit dab un o mantuns operator(s) (artistas, mediators...).

**Lo projècte qu'a d'estar sasit sus ADAGE peu collègi.*

> Lo Departament qu'acompanha tanben las practicas de lenga occitana dens l'encastre escolar en organizar :

- un sejoern pedagogic en occitan au Centre departementau d'Educacion au Patrimòni Ospitalea d'Irissarri per las classas bilinguas e immersivas francés/occitan (véder ficha accion "Sejoern o animacion descobèrta deu patrimòni au CDEP Ospitalea") ;
- visitas bilinguas (dab contaire) e talhèrs a l'entorn de documents redigits en occitan aus Archius departementaus de Pau (véder ficha accion 9 "Descobèrta deus archius Patrimòni, memòria e istòria").

Participacion deu Departament e modalitats de pagament

- la subvencion qu'ei limitada a 80 % deu montant totau deu projècte e 2 000 € maximum ;
- lo còst de l'intervenient exterior qu'ei plafonat a 65 €/h ;
- lo pagament que sera hèit a recepcion deu bilanç en fin d'annada escolar ;
- si lo còst deu projècte realizat ei inferior a la demanda inicial, lo montant deu pagament que poirà estar ajustat au prorata deu budget realizat.

Modalitat de candidatura

> Har la demanda en linha a :

👉 <https://paec.le64.fr>

ABANS LO 15 DE JUNH 2024

Contact du Département

> MISSION ACCIONS CULTURAUS E LENGAS REGIONAUS

Colette LAPLÉCHÈRE

05 59 11 45 13

colette.laplechere@le64.fr



CONTACT
DIRECT



Susciter la pratique des langues régionales

LANGUE BASQUE

Objectifs de l'action

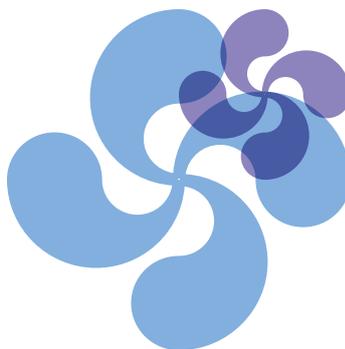
> Soutenir les projets entièrement en langue basque portés par les équipes enseignantes et répondant aux objectifs suivants :

- susciter la pratique de la langue basque (à l'oral comme à l'écrit) par les élèves, de manière à consolider leur apprentissage de l'euskara ;
- accompagner les élèves dans la liaison CM2 > 6^e ou 3^e > 2^{de} afin d'améliorer la continuité dans l'enseignement bilingue.

Description de l'action

Le dispositif destiné aux établissements scolaires mis en place par l'Office Public de la Langue Basque (OPLB) a pour objectif de valoriser et susciter la pratique de la langue basque par les collégiens au travers de projets scolaires portés par les équipes enseignantes.

L'ensemble des projets font l'objet d'une instruction technique concertée associant les services de l'OPLB, de la Direction des services de l'Éducation nationale des Pyrénées-Atlantiques, du Département et les conseillers pédagogiques des trois filières d'enseignement.



Participation du Département

> L'OPLB est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) constitué des quatre membres suivants :

L'État, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département des Pyrénées-Atlantiques et la Communauté d'agglomération Pays basque.

La subvention accordée par l'Office Public de la Langue Basque est cumulable avec toutes autres aides attribuées par l'Éducation nationale, le Département et autres aides publiques. Elle ne peut être supérieure à 80 % du coût réel du projet.

À charge du collège

> 20 % minimum du coût total du projet

Modalité d'inscription

Règlement et formulaire de candidature sont téléchargeables courant avril 2024, sur le site de l'OPLB.

LE DOSSIER DE CANDIDATURE COMPLÉTÉ EST À RETOURNER COURANT JUIN 2024 :

📩 www.mintzaira.fr

> Contact de l'Office Public de la Langue Basque :

05 59 31 18 34
eep-oplb@mintzaira.fr

Contact du Département

> MISSION ACTIONS CULTURELLES
ET LANGUES RÉGIONALES

Anatole ARESTEGUI

05 59 46 51 15

anatole.arestegui@le64.fr



Euskararen ERABILPENA SUSTATU

Ekintzaren helburuak

> Dirulaguntza bat eskaintzea irakasle taldeek osoki euskaraz eramaten dituzten proiektuendako honako helburuetarik bat erdiesteko :

- ikasleen euskararen erabilpena bultzatzea, euskara baliatuz (idatziz ala ahoz), eskolako euskararen ikaskuntza azkartzeko ;
- ikaslea CM2 > 6. edo 3. > 2. arteko urratsetan laguntzea irakaskuntza elebidunaren jarraikortasuna hobetzeko.

Ekintzaren deskribapena

Euskararen Erakunde Publikoak (EEP) antolatzen duen Ikastetxeen Proiektu Deialdiaren helburua da bigarren mailako ikastetxeetako ikasleen euskararen erabilera bultzatzea, irakasleek muntatu proiektuen bidez.

Proiektu guztiak elkarrekin aztertzen dituzte EEPko eta Departamendu Kontseiluko zerbitzuek, Bordeleko Errektoretzak, Pirinio Atlantikoetako Hezkunde Nazionalako zerbitzuen zuzendaritzak, eta hiru sareetako aholkulari pedagogikoez.



Departamenduaren parte hartzea

> EEP Interes Publikoko Erakundea da, lau kidez osatua :

Estatua, Akitania-Berria Eskualdea ; Pirinio-Atlantikoetako Departamendua eta Euskal Hirigune Elkargoa.

EEPk emandako dirulaguntza, Hezkunde Nazionalak, Departamenduak edo beste edozein erakundek eman dirulaguntza publikorekin metatzen ahal da. Ezin du proiektuaren kostu orokorraren % 80 baino handiagoa izan.

Kolegioaren gain

> Proiektuaren kostu osoaren % 20 gutxienez

Izena emateko moldeak

Araudia eta hautagaitza aurkezteko txostena 2024ko apirilean zehar EEPren webgunetik deskarga daitezke.

KANDIDATURA TXOSTENA OSATU ETA 2024KO EKAINEAN ZEHAR ITZULI BEHARKO DA :

👉 www.mintzaira.fr

> Euskararen Erakunde
Publikoko harremana :

05 59 31 18 34
eep-oplb@mintzaira.fr

Departamenduko harremana

> KULTURA ETA HIZKUNTZA
EKINTZETARAKO MISIOA

Anatole ARESTEGUI

05 59 46 51 15
anatole.arestegui@le64.fr

DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE



AAP
SOU MIS
AU PLAFOND
FINANCIER
DU COLLÈGE

Actions
DÉCOUVERTE
DU TERRITOIRE



Séjour de découverte DE LA MONTAGNE

Objectifs de l'action

> Favoriser la découverte de la montagne :

Le milieu montagnard (paysage, histoire, mutations...), le patrimoine montagnard (pastoralisme, paysages, patrimoine naturel, culturel, historique...), les métiers, pratiques et savoir-faire des hommes et des femmes qui y vivent et y travaillent (gardiens de refuge, bergers et producteurs, agents du Parc national des Pyrénées, accompagnateurs en montagne, artisans...), mais aussi le concept de multi-usage de ces espaces (forêt, pêche, chasse, pastoralisme, activités de loisirs...) et les bonnes pratiques à adopter.

Description de l'action

Cette action a pour objectif de développer une "culture montagne" auprès des jeunes, ce qui constitue un axe stratégique du Plan montagne 64.

> Le séjour :

Il reposera obligatoirement sur une approche transversale de la découverte de la montagne dans toutes ses dimensions (naturelle/culturelle/économique) en lien avec les objectifs de l'action et comprendra :

- une nuit dans un hébergement en montagne du 64 (Béarn, Pays basque) ;
- une rencontre avec un ou des acteurs du territoire de montagne ;
- un travail partenarial avec des structures du territoire (socioprofessionnels, associations...) permettant une transmission in situ sur les caractéristiques et enjeux de la montagne.

Sont exclus les séjours de ski / raquettes pouvant relever de l'action "découvertes des activités sportives de pleine nature".

Les activités et l'hébergement doivent avoir lieu en zone de montagne du 64.

Avec qui ?

Ce projet pourra s'appuyer sur des structures ou des professionnels intervenant en montagne.

> Listes indicatives des hébergements et des partenaires téléchargeables sur :

➔ <https://www.le64.fr/programme-dactions-pour-les-collegiens>

Participation du Département et modalités de paiement :

- la subvention est limitée à 80 % du montant total du projet ;
- le coût de l'intervenant extérieur est plafonné à 65 €/h ;
- le paiement interviendra à réception du bilan en fin d'année scolaire ;
- si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant du paiement pourra être ajusté au prorata du budget réalisé.

Modalité d'inscription

> Saisir sa demande en ligne sur :

➔ <https://paec.le64.fr>

AVANT LE 15 JUIN 2024

> Le site

➔ <https://reussirmarando.com>

fait le tour de toutes les bonnes pratiques à adopter en montagne.



Contact du Département

> MISSION PLAN MONTAGNE

Nathalie ELBE

05 59 46 51 22 - nathalie.elbe@le64.fr



Découverte DES ACTIVITÉS SPORTIVES DE PLEINE NATURE

... Objectifs de l'action

- mieux connaître les ressources naturelles : espaces, sites et itinéraires en Pyrénées-Atlantiques ;
- sensibiliser aux bonnes pratiques en fonction de la sensibilité du milieu, des espaces et des sites parcourus, du multi-usage et de la saison ;
- découvrir ou approfondir les techniques des pratiques de sports de pleine nature ;
- découvrir les métiers spécifiques au milieu naturel (pisteurs, secouristes, guides, gendarmes de haute montagne, bergers, forestiers, moniteurs de sport...) ;
- découvrir le patrimoine naturel et culturel aux abords des espaces, sites et itinéraires du département.

... Description de l'action

Le projet doit s'inscrire obligatoirement dans une démarche pluridisciplinaire. Il doit permettre aux jeunes, en s'appuyant sur la pratique d'activités de pleine nature, de mieux appréhender les spécificités du milieu, la cohabitation avec les autres usagers, les notions de sécurité et de préservation.

Le projet porte sur une ou plusieurs activités de pleine nature, sur la découverte des milieux naturels, des impératifs d'entraide et de sécurité... et/ou des métiers qui en découlent.

> Les activités de pleine nature ciblées :

- le ski sous toutes ses formes ;
- les raquettes à neige ;
- le canoë-kayak et les sports d'eaux vives ;
- les sports de verticalité : escalade ;
- via ferrata, canyoning...
- la randonnée pédestre, le trail ;
- la marche nordique ;
- le VTT ;
- la spéléologie ;
- le surf et le sauvetage côtier ;
- les activités nautiques en eau douce ou salée : stand up paddle, voile...

> Pour l'activité ski alpin à Gourette ou La Pierre Saint-Martin :

Lorsqu'une classe ou un groupe participe à un projet se déroulant sur plusieurs jours consécutifs ou fractionnés, le collège pourra bénéficier d'un partenariat avec l'Établissement Public des Stations d'Altitude (EPSA) (présentation des métiers en montagne, sécurisation des pistes, neige de culture, damage...) ainsi que d'un forfait découverte de 3 € par collégien.

... Critères d'éligibilité

- territoire des Pyrénées-Atlantiques ;
- le projet se déroule, pour une même activité, a minima sur une journée, ou a minima sur deux jours en période hivernale pour la pratique du ski alpin ;
- pluridisciplinarité du projet ;
- le déroulement du projet s'opère hors cycle EPS et hors action UNSS ;
- projet co-construit avec un ou des partenaires agréés : Établissement Public des Stations d'Altitude (EPSA), professionnels des sports de pleine nature (accompagnateurs de moyenne montagne, guides, moniteurs VTT, clubs sportifs, comités sportifs, moniteurs de ski...), fédérations d'éducation populaire, la Maison de la Montagne, Pôle Pyrénéen des Métiers de la Montagne...

... Participation du Département et modalités de paiement

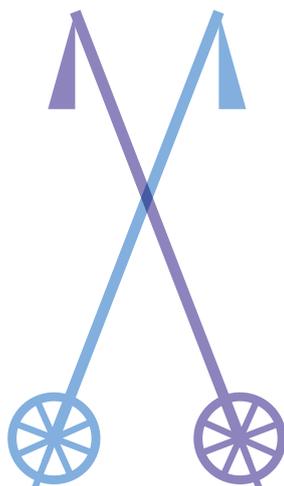
- la subvention est limitée à 80 % du montant total du projet ;
- le paiement interviendra à la réception du bilan en fin d'année scolaire ;
- si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant du paiement pourra être ajusté au prorata du budget réalisé.

... Modalité d'inscription

> Saisir sa demande en ligne sur :

👉 <https://paec.le64.fr>

AVANT LE 15 JUIN 2024



Contact du Département

> MISSION SPORTS JEUNESSE
ET VIE ASSOCIATIVE

Sandrine PUYO
05 59 11 41 16
sandrine.puyo@le64.fr

CONTACT
DIRECT

Opération Pilou Page : SENSIBILISATION AUX RISQUES EN MILIEU MONTAGNARD

> Description de l'action :

Le Département organise, avec ses partenaires*, "l'opération Pilou Page" qui consiste à la découverte du milieu et des risques autour d'une séance d'information en classe avec un guide de haute montagne et d'ateliers techniques et de prévention en station d'altitude (météo, précautions hors-piste, nivologie, utilisation du matériel de secours...).

Cette opération permet également de découvrir des métiers du milieu montagnard : pisteurs, moniteurs de ski, secouristes, guides de haute montagne, gendarmes de haute montagne, démonstration d'un chien d'avalanche...

> Classes de 5^e privilégiées :

EFFECTIF GLOBAL LIMITÉ À 400 JEUNES

La journée en station se déroulera à La Pierre Saint-Martin ou à Gourette, la semaine précédant les vacances de Noël, en fonction de l'enneigement et des conditions météorologiques.

** Comité départemental 64 des Clubs alpins et de montagne, Club Alpin Français Vallée d'Ossau, École de Ski Français, EPSA, Compagnie des guides des Pyrénées, Accompagnateurs en Montagne, Parc national des Pyrénées, Comités Départementaux de la FFME et FFRP, Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne, SDIS, UNSS 64, Maison de la Montagne...*

> Participation du Département :

Le Département co-organise l'opération avec ses partenaires et prend en charge le financement du transport des collégiens : la subvention est versée au collège après transmission de la facture acquittée des frais de transport au service instructeur.

> Inscription obligatoire :

AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2024

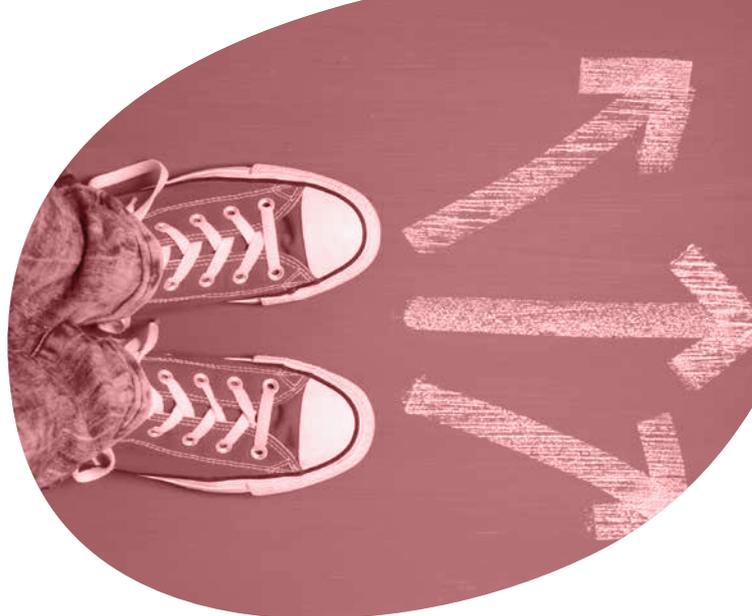
Une fiche à compléter sera transmise par retour de mail.

Contact du Département

> MISSION SPORTS JEUNESSE
ET VIE ASSOCIATIVE

Sandrine PUYO
05 59 11 41 16
sandrine.puyo@le64.fr





Un métier POUR MOI

Objectifs de l'action

- faire découvrir aux élèves le monde professionnel et ses métiers, notamment les métiers en lien avec l'offre et les spécificités du territoire ;
- permettre à chaque collégien de construire son parcours d'orientation, voire son entrée dans le monde du travail ;
- soutenir les projets visant à aider les collégiens ;
- à connaître la diversité des métiers et les sensibiliser au monde de l'entreprise ;
- promouvoir l'égalité des chances ;
- dans le milieu professionnel ;
- organiser un parcours global de sensibilisation aux métiers et aux formations.

Description de l'action

De nombreux jeunes ne connaissent pas la diversité des métiers existants sur leur territoire. Le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques bénéficie d'un réseau riche d'acteurs économiques et sociaux et souhaite soutenir les collèges dans leurs actions de découverte professionnelle, dans le cadre du "parcours avenir" auprès des élèves.

> Cette action se décline à travers le soutien financier :

- des déplacements : visites d'entreprises, visites de lycées professionnels et de centres de formation, participation aux différents forums d'orientation, participation à des forums de l'apprentissage, journées portes ouvertes, ateliers ERIP (espace régional d'information de proximité) ; et/ou
- de l'animation d'intervenants extérieurs : associations ou autres partenaires ressources présentant une famille de métiers, un portrait de territoire, ou tout autre sujet en lien avec l'orientation.

> D'autres actions du PAEC permettent aussi aux élèves de découvrir les métiers du territoire :

espaces naturels et biodiversité, ethnologue en herbe (Archives départementales), jeunes en librairie, séjours en montagne, découverte des activités sportives de pleine nature ou sport, opération Pilou Page, etc.

Participation du Département et modalités de paiement

- la subvention est limitée à 80 % du montant total du projet ;
- le coût de l'intervenant extérieur est plafonné à 65 €/h ;
- les déplacements des intervenants seront calculés sur la base de 0,50 €/km ;
- le paiement interviendra à réception du bilan en fin d'année scolaire ;
- si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant du paiement pourra être ajusté au prorata du budget réalisé.





Modalité d'inscription

> Saisir sa demande en ligne sur :

<https://paec.le64.fr>

AVANT LE 15 JUIN 2024

Ressources

> Liste d'acteurs ressources disponibles :

par familles de métiers et par territoire

> Supports disponibles :

Exposition itinérante "**TOUS LES MÉTIERS SONT MIXTES**" de l'association Femmes ici et ailleurs (prêt gratuit)

Yaël LAUFER-DUBARRE

Mission SPORTS JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

05 59 11 45 73

yael.lauffer-dubarre@le64.fr

Contact du Département

> MISSION SPORTS JEUNESSE
ET VIE ASSOCIATIVE

Maddalen LURO

05 59 11 44 01

maddalen.luro@le64.fr

CONTACT
DIRECT

Forum DE FORMATIONS ET MÉTIERS

Le Département soutient les établissements publics organisateurs de forums de formations et métiers :

> Validés par l'Inspection d'académie

> Dimension territoriale souhaitée :

- zone d'animation pédagogique (ZAP) ;
- bassin de vie...

> Dimension partenariale forte :

- dispositif CLEE (Comités locaux écoles entreprises) ;
- centres d'information et d'orientation (CIO) ;
- collectivités territoriales ;
- autres collèges ou lycées (publics et/ou privés) ;
- organismes de formations ;
- associations de professionnels.

Les forums organisés pour un seul établissement ne sont pas éligibles.

> Transmettre une demande de subvention trois mois avant l'organisation par mail :

Après étude du projet et de son budget par les services, la demande de subvention est proposée au vote de la Commission permanente.

La subvention est versée à l'établissement porteur du projet à réception du bilan de l'événement.

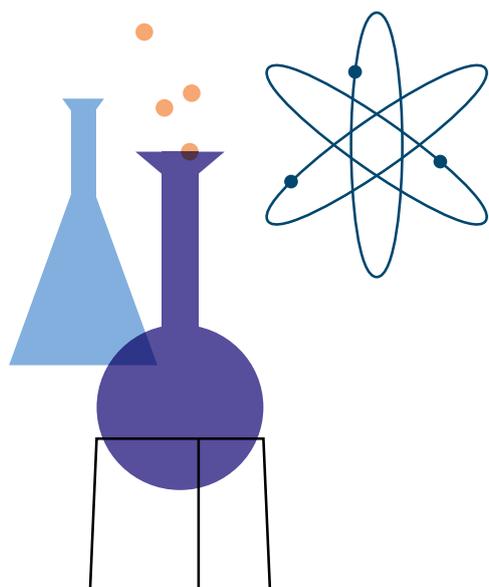
Contact du Département

> ÉQUIPE ACTIONS ÉDUCATIVES

Christine DOASSANS

05 59 11 42 38

christine.doassans@le64.fr





Sections SPORTIVES SCOLAIRES

... Objectifs de l'action

- s'inscrire dans une logique de perfectionnement sportif et/ou d'ouverture, selon le cahier des charges proposé par le Rectorat ;
- fonction éducative : contribuer à la formation équilibrée du jeune, à la réussite du double parcours par un suivi scolaire des élèves ;
- éducation à la santé et la citoyenneté : promouvoir une qualité de vie intégrant la pratique régulière d'activités physiques sportives et artistiques et l'éducation à la santé (notamment nutrition, rythme de vie) ;
- fonction sociale pour lutter contre les inégalités et les discriminations ;
- développement local : convention de partenariat avec un club local, place du club dans le parcours éducatif et la vie citoyenne.

... Description de l'action

Les sections sportives scolaires appartiennent à l'offre de formation proposée aux établissements par le Rectorat selon un cahier des charges bien précis. Pour la création ou le renouvellement de l'agrément d'une section sportive, d'une durée de trois ans, chaque établissement doit établir et argumenter une demande auprès du Rectorat (ouverture à tous les niveaux, gratuité de la pratique, trois heures de pratique sportive réparties en deux séances, hors cycle UNSS, participation aux compétitions). L'encadrement de la pratique sportive est soit assuré par le professeur d'EPS référent, soit conventionné avec un acteur fédéral de la ou des disciplines concernées (comité départemental, club...).

... Critères d'éligibilité

- la section sportive doit être agréée par le Rectorat ou en cours d'agrément ;
- le déroulement du projet s'opère hors cycle EPS et hors action UNSS.

... Où ?

Dans les équipements sportifs intégrés ou à proximité de l'établissement, dans les espaces sites et itinéraires de pleine nature de proximité.

... Avec qui ?

Le professeur d'EPS référent et/ou le mouvement sportif local (comité départemental, club...).

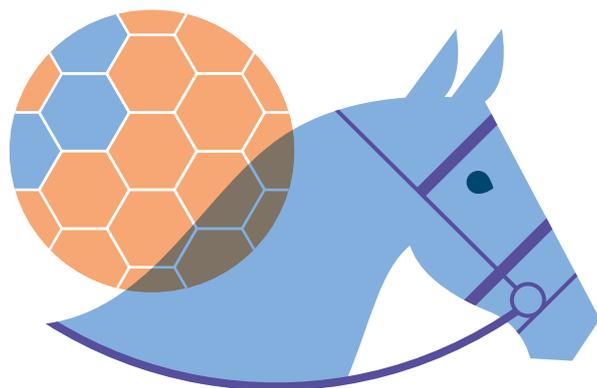
... Modalité de l'action

Appel à projets non soumis au plafond financier du collège.

... Participation du Département

Selon trois cas de figures distincts (une seule aide par section sportive).





1 | Aide au déplacement des sections sportives lors des entraînements :

> Les sections sportives de pleine nature :

octroi d'une aide aux déplacements, réalisés par un prestataire, lors des entraînements hebdomadaires sur les sites de pratique en extérieur. La prise en charge est de 80 % des factures acquittées, subvention maximale de 2 700 €/an par section sportive.

> Les autres sections sportives :

octroi d'une aide aux déplacements, réalisés par un prestataire, lors des entraînements hebdomadaires sur les sites de pratique. La prise en charge est de 80 % des factures acquittées, subvention maximale de 500 €/an par section sportive.

2 | Aide à la création d'une section sportive :

Aide départementale forfaitaire de 1 000 €/an par section sportive, au maximum sur les trois premières années de fonctionnement dès lors que la demande d'agrément par le Rectorat est en cours. Cette aide est délivrée sur production des coûts effectifs supportés par l'établissement lors de sa mise en place, pour permettre à l'établissement de consolider le plan de financement en rythme de croisière par la recherche notamment de cofinancements (fédération sportive, sponsoring...).

3 | Aide au maintien d'une section sportive agréée :

En cas de remise en cause de sa pérennité, un accompagnement départemental exceptionnel, dans la limite de 1 000 €/an par section sportive, peut-être octroyé au cas par cas, en fonction des difficultés financières et des coûts effectifs supportés par l'établissement, pour permettre à l'établissement de consolider le plan de financement de la section sportive.

Modalité de paiement

> La subvention est versée au collègue à l'issue de l'année scolaire, sur production de l'ensemble des factures acquittées :

- du prestataire de transport ;
- de l'ensemble des factures pour les sections sportives en création ou en difficultés (transporteurs, prestation du club, location d'équipements sportifs, achat de petits matériels sportifs dédiés...).

Si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant du paiement pourra être ajusté au prorata des justificatifs.

Modalité d'inscription

> Saisir sa demande de subvention :

👉 <https://paec.le64.fr>

AVANT LE 15 JUIN 2024

en précisant la ou les disciplines, l'agrément obtenu ou la demande d'agrément en cours.

Pour les établissements disposant d'une section sportive agréée, envoyer le bilan de l'année précédente (dans "document complémentaire" du dossier à saisir en ligne).

Contact du Département

> MISSION SPORTS JEUNESSE
ET VIE ASSOCIATIVE

Sandrine PUYO

05 59 11 41 16

sandrine.puyo@le64.fr



Actions
DÉCOUVERTE
DU TERRITOIRE



AAP
SOU MIS
AU PLAFOND
FINANCIER
DU COLLÈGE



Découverte des institutions, DES LIEUX DE MÉMOIRES ET DES PATRIMOINES DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Objectifs de l'action

- connaître les institutions décisionnelles de la République, comprendre les valeurs et le fonctionnement de ces institutions et appréhender le rôle de leurs représentants ;
- découvrir l'histoire et le patrimoine local et départemental ;
- explorer les lieux de mémoire à l'échelle locale et départementale.

Description de l'action

Le projet devra s'inscrire dans un parcours de découverte des institutions, des lieux de mémoire, d'histoire et de patrimoine. Il s'inscrit dans une dimension pluridisciplinaire.

Le projet comporte

> Des visites dans le département des Pyrénées-Atlantiques :

Visite d'une institution locale (mairie, tribunal...) et/ ou d'un lieu de mémoire, d'histoire ou de patrimoine : mémorial du camp de Gurs, châteaux, commanderies et domaines du territoire, musées, médiathèques, services d'archives, villes et pays labellisés d'Art et d'Histoire.

> Des actions en collège :

Organisation de débats, interviews et invitations de personnalités, expositions, etc.

Participation du Département et modalités de paiement

- la subvention est limitée à 80 % du montant du projet ;
- le coût d'un intervenant extérieur est plafonné à 65 €/h ;
- le paiement interviendra à la réception du bilan en fin d'année scolaire ;
- si le coût réalisé du projet est inférieur à celui de la demande initiale, le montant du paiement pourra être ajusté au prorata du budget réalisé.

Modalité d'inscription

> Saisir sa demande en ligne sur :

👉 <https://paec.le64.fr>

AVANT LE 15 JUIN 2024

Contact du Département

> ÉQUIPE ACTIONS ÉDUCATIVES

Christine DOASSANS

05 59 11 42 38

christine.doassans@le64.fr

CONTACT
DIRECT

Découverte DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

> Venez découvrir l'Institution départementale en participant à une visite d'environ deux heures, qui sera clôturée par la rencontre et l'échange avec un(e) Conseiller(e) départemental(e).

L'organisation, dans votre collège, d'un **Escape game** autour de la citoyenneté et de la découverte des missions du Conseil départemental pourra vous être proposée en complément.

Contact du Département

> ÉQUIPE ACTIONS ÉDUCATIVES

Christine DOASSANS

05 59 11 42 38

christine.doassans@le64.fr



Centre départemental D'ÉDUCATION AU PATRIMOINE (CDEP) OSPITALEA

> Objectifs de l'action :

- proposer aux collégiens une découverte du patrimoine du Pays basque autour de thématiques ciblées (histoire, culture, bâti, patrimoine immatériel...);
- renforcer la cohésion de la classe grâce à un séjour dans un bâtiment historique au cœur d'un village rural du Pays basque.

> Description de l'action :

SÉJOURS ET ANIMATIONS PATRIMOINE :

En fonction du thème choisi, la classe approfondira sa découverte du patrimoine et de l'histoire du territoire.

Durée : de la demi-journée à trois jours

VISITE DE L'ANCIENNE COMMANDERIE DU XVII^e SIÈCLE :

Découverte de l'histoire de cet édifice construit par les Chevaliers Hospitaliers au XVII^e siècle et rénové par le Département dans les années 2000.

Durée : 1 h (possibilité de combiner avec la visite de l'exposition)

VISITE DE L'EXPOSITION TEMPORAIRE :

Cette année, Ospitalea vous propose de découvrir le travail de l'artiste Zigor dans l'exposition de photographies intitulée "Vivre la pente" du 6 juillet au 12 octobre 2024.

Durée : 1 h (possibilité de combiner avec la visite du bâtiment)

> Thèmes abordés :

CULTURE :

La maison basque traditionnelle, Paysages, Pelote, Mythologie basque, Rites carnavalesques, Métiers d'art, Vie pastorale, Patrimoine en Oc (module en occitan).

HISTOIRE :

Le Pays basque à l'époque romaine, les sites fortifiés, Chemins de Saint-Jacques, Seconde Guerre mondiale.

> Conditions d'accueil :

Hébergement sur place : 35 lits (collégiens + encadrants)

Tous les modules peuvent se dérouler en français et en basque. Un module "Patrimoine en Oc" est disponible en occitan.

> Tarifs préférentiels pour les collèges :

CONSULTER LA GRILLE TARIFAIRE SUR LE SITE INTERNET :

👉 www.ospitalea.fr

Contact du Département

> CENTRE DÉPARTEMENTAL D'ÉDUCATION AU PATRIMOINE OSPITALEA (CDEP)

Le Bourg - 64780 IRISSARRY

05 59 37 97 20 - ospitalea@le64.fr

👉 www.ospitalea.fr

Archives départementales PAU ET BAYONNE

> Objectifs de l'action :

- questionner le passé pour mieux comprendre les sociétés d'hier et d'aujourd'hui ;
- sensibiliser à l'histoire et au patrimoine, en lien avec les programmes scolaires ;
- rendre accessible les sources de l'histoire par le biais de documents originaux.

> Description de l'action :

Les archives départementales proposent :

LA VISITE DES ARCHIVES DE PAU OU DE BAYONNE :

pour découvrir le fonctionnement d'un service d'Archives et des métiers associés.

LES ATELIERS :

adaptés à tous les niveaux, pour découvrir des documents originaux autour de thèmes locaux.

La séance complète, associant visite commentée du bâtiment et atelier thématique, dure au minimum deux heures.

> Thèmes abordés lors des ateliers :

- découverte des missions des Archives ;
- histoire du territoire au fil du temps et des événements ;
- pratiques artistiques et culturelles.

Les ateliers peuvent être animés en Euskara ou Occitan Béarnais.

PROJET SPÉCIFIQUE "ETHNOLOGUE EN HERBE" : à destination des collégiens bascoprones de 3^e.

Découverte des métiers d'ethnologue, technicien audiovisuel et archiviste à travers la collecte de témoignages oraux en langue basque. Neuf séances regroupées dans 1 trimestre. Inscription obligatoire avant le 1^{er} juillet 2024. Deux collèges seront retenus.

> Offre pédagogique associée

aux partenaires culturels locaux :

- villes Art et Histoire, Bayonne et Pau, Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées ;
- sites et partenaires culturels et patrimoniaux : châteaux de Pau, Montaner, Morlanne, Commanderie de Lacommande, musée Jeanne d'Albret et du protestantisme, musée de la résistance et de la déportation, musée basque et de l'histoire de Bayonne, musée Bonnat-Helleu, CIAP Lapurdum et des Récollets, DIDAM, Bel Ordinaire, réseaux de médiathèques, CDEP Ospitalea, David Bordes, conteur et accompagnateur en montage.

Les animations proposées sont gratuites. Les frais de déplacement sont financés à hauteur de 80 %.

Contacts du Département

> PAU | Carine FREYSSINET

05 59 84 97 60 - carine.freyssinet@le64.fr

> BAYONNE | Maud MERPILLAT - Tere GARCIA-LARRACHE

05 59 03 93 93

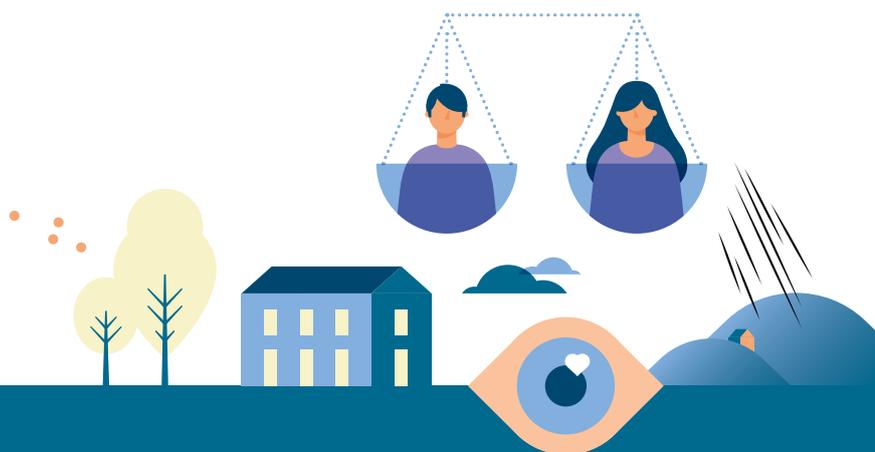
maud.merpillat@le64.fr - tere.garcia-larrache@le64.fr

Programme

D' ACTIONS ÉDUCATIVES

POUR LES COLLÉGIENS

2024 | 2025





Programme

D' ACTIONS EDUCATIVES

POUR LES COLLÉGIENS

2024 | 2025

Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques
64 avenue Jean Biray 64058 Pau cedex 9

www.le64.fr

